Comprenant l'importance de la lecture française, les congressistes désirent voir s'établir une bibliothèque paroissiale dans tous les centres franco-canadiens de la province.

Résolution de l'A.C.F.C.

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Reconnaissan[illegible] rôle important que peut et doi[illegible]er le cercle d'étude paroissia[illegible]s la formation d'une élite, le[illegible]gressistes prient l'Exécutif de [illegible]dre les mesures nécessaires p[illegible]ncourager la fondation d'un c[illegible] d'étude dans chaque paroisse [illegible] chose est possible.

Réso[illegible]n de l'A.C.F.C.

27ième année — PRINCE-ALBERT, Sa[illegible] [illegible]credi le 21 avril, 1937 — NO. 5

LA SESSION PROVINCIALE EST PROROGEE

Cent bills adoptés — La loi relative à la taxe du consommateurs — Marchandises non taxées

MM. DUNN ET PARKER A OTTAWA

REGINA.— Vendredi dernier, la troisième session de la huitième législature a été prorogée, après quarante six jours. Elle commença le 11 février et se termina le 16 avril.

Cent bills ont reçu l'approbation des membres de la législature et l'assentiment du lieutenant gouverneur général. Deux de ces bills sont privés.

L'un des actes les plus importants de la session est sans contredit la législation pourvoyant à l'inauguration d'une taxe aux consommateurs pour fins éducatives. La semaine dernière, l'assemblée étudia les derniers détails de cette loi, qui impose une taxe de deux pour cent sur l'achat des marchandises. Certaines marchandises sont exemptées et ce fut le point qui provoqua une assez longue discussion.

La section suivante comprend la liste complète des marchandises non-imposées:

6—Sont spécifiquement exemptés des stipulations de cette loi, le pain, la farine, le lait, le lait de beurre, la crème, le beurre, les oeufs, le sucre, la viande fraiche, la volaille fraiche, le poisson frais, l'eau, le charbon, le bois, les journaux, la gazoline imposable d'après la loi de la gazoline, les accessoires de la ferme, les machines agricoles et leurs parties, le grain, la corde de lieuse, les rels de pêche, les produits agricoles (bétail inclus), le matériel roulant des chemins de fer, les dormants et les rails d'acier.

La pénalité pour ceux qui enfreindront la loi est réduite du minimum $50 à $10. Le maximum demeure le même à $500.

MM. C.-M. Dunn, ministre de la voirie, et R.-J.-M. Parker, ministre des affaires municipales, sont partis pour Ottawa, la semaine dernière, afin de conférer avec les représentants du dominion relativement à l'assistance et autres affaires pour l'année 1937.

Une taxe pour locataires

De plus, en Saskatchewan, ceux qui ne tombent pas sous le coup des taxes existantes, paieront une taxe fixe de $5.

REGINA.— Une nouvelle taxe sur les logements a été adoptée par la législature de la Saskatchewan. D'après le projet de loi adopté, les villes de la province pourront à l'avenir précevoir des personnes qui louent des logements une taxe pouvant aller jusqu'à dix pour cent du loyer.

Cette taxe n'est pas cependant exécutoire: chaque ville devra passer un règlement pour la mettre en application. La loi prévoit que la cité pourra interrompre ses services publics pour ceux qui ne s'y conformeront pas.

Si une ville adopte la taxe de dix pour cent, un locataire qui paye $50 par mois devra payer à la ville une taxe annuelle de $60.

Autre taxe adoptée

Ceux qui n'entrent pas dans les différentes catégories de taxes déjà existantes, seront quand même atteints en Saskatchewan. Tout majeur non autrement imposable, devra à l'avenir payer une taxe fixe de $5, qu'il soit du sexe masculin ou féminin.

Cependant, d'après les deux nouvelles taxes, les nouveaux contributeurs du fisc de Saskatchewan auront l'avantage de voter tous les deux ans. On a en effet attaché à ces taxes le droit de vote aux charges municipales.

UNE CRISE MINISTERIELLE EN ONTARIO

Précipitée par la grève d'Oshawa et les menées du Comité de l'Organisation industrielle des Etats-Unis — La solidarité ministérielle — Crise économique — Deux ministres et un sous-ministre résignent — Hepburn refuse de négocier avec les agents de Lewis et du Communisme en général.

M. Leduc, procureur provincial

TORONTO.— La province d'Ontario passe par une crise économique et ministérielle, à la suite de la grève sur le tas dans l'industrie de l'automobile de la "General Motors" à Oshawa. M. Hepburn ne veut pas traiter avec les représentants du Comité de l'Organisation industrielle des Etats-Unis et du communisme en général. Il demanda à son cabinet d'approuver son attitude. C'est alors qu'il invita deux de ses ministres à démissionner, résignation qui fut acceptée.

David Croll, ministre du travail, et Arthur W. Roebuck, procureur général, ont dû démissionner, parce qu'ils n'approuvent pas l'opposition du premier ministre au rôle du "Committee for Industrial Organization" dans la grève réduisant au chômage 3,700 travailleurs de l'usine "General Motors" d'Oshawa.

M. Hepburn s'occupera du ministère du travail et M. Paul Leduc, ministre des mines, remplacera M. Roebuck, comme procureur général.

Dans sa lettre, M. Hepburn écrit notamment ceci: C'est avec un profond regret que je me vois dans la nécessité de vous demander de vous démettre de vos fonctions de membres du cabinet. Il est évident,

(Suite à la page 2)

Deuxième Congrès de la langue française

A Québec, du 27 juin au 1er juillet

Informations pour ceux qui projettent de faire le voyage

Il est encore trop tôt pour savoir d'une façon définitive s'il sera possible d'organiser un train spécial pour les voyageurs de langue française qui se rendront au congrès. Par le nombre de personnes qui nous ont fait connaître leur intention de faire le voyage, nous avons tout lieu cependant de croire que la chose pourra se faire. Cette excursion sera certainement organisée, si les trois provinces de l'Ouest peuvent fournir le nombre de voyageurs voulu. Que les intéressés se hâtent donc de nous écrire.

Pour ce qui est du coût des billets, les autorités du "Canadien National" nous ont fait savoir que les

(Suite à la page 2)

Alphonse XIII et l'Espagne

L'ex-roi a donné environ $10,000,000, en argent et en bijoux, pour la victoire des nationalists

UNE DECLARATION

PARIS.— L'ex-roi Alphonse d'Espagne a donné "tout l'argent et tous les bijoux dont il peut disposer pour contribuer à la victoire des nationalistes (rebelles) en Espagne", a déclaré l'infante Eulalie, sa tante.

Selon certains estimés, l'ancien souverain a donné environ $10,000,000.

La princesse Eulalie, qui vit en exil depuis qu'elle fut chassée de Madrid — avec la famille des Bourbons, par les républicains en 1931, a approuvé pour la seconde fois depuis le début des hostilités l'idée de la restauration d'Alphonse XIII sur le trône espagnol.

"Le général Franco, comme tous ceux qui sont du côté nationaliste", dit-elle, "veut le retour du roi. Si l'on en juge par ce qui se passe actuellement en Espagne la guerre ne pourra prendre fin que par le retour du roi".

Un monument au Père Jogues

ALBANY, N.-Y. — L'Assemblée législative de l'Etat de New-York a voté une somme de $75,000 pour l'érection d'un monument de granit et de bronze, sur les rives du lac George, en mémoire de saint Isaac Jogues. Ce bill devra être adopté maintenant par le Sénat.

Une lettre du Pape à Georges VI

On annonce que Mgr Pizzardo remettra cette lettre lors du du couronnement

FUTURS CARDINAUX?

CITE DU VATICAN.— Mgr Giuseppe Pizzardo, envoyé papal au couronnement de Georges VI, portera à Londres une lettre personnelle de félicitations de Sa Sainteté Pie XI au Roi, annonce-t-on.

Dans les milieux renseignés, on croit de plus en plus que Mgr Arthur Hinsley, archevêque de Westminster, sera nommé cardinal à un consistoire au mois de mai. Il en serait de même de Mgr Pizzardo.

M. Bennett démissionnera-t-il?

S. S. Pie XI veut éviter une rupture

Le Saint-Père étudie la protestation de Berlin contre son encyclique

UN PLAN PRET

CITE VATICANE. — Le Pape Pie XI a étudié la protestation de l'Allemagne contre son encyclique du Dimanche des Rameaux et l'on croit qu'il a formé un plan pour éviter une rupture possible des relations diplomatiques entre l'Eglise et le Reich.

Cette protestation de Berlin fut remise au cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat du Vatican, qui la soumit ensuite au Saint-Père. Elle accuse l'Eglise d'avoir violé son propre concordat de 1933 avec l'Allemagne en permettant aux autorités religieuses de discuter de politique du haut de la chaire.

On ne croit pas que le Vatican publie le contenu de cette protestation.

Le Saint-Père a reçu Mgr Joseph Corrigan, recteur de l'Université catholique de Washington, D.C., et accordé la requête de cette institution. Il a aussi discuté les plans du jubilé de cette université en 1939.

Mgr Corrigan a déclaré à l'issue de l'audience que l'état de santé du Pape lui avait paru "grandement amélioré" depuis sa dernière visite le 12 février.

Prélature à M. Maurault

MONTREAL.— M. Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal, a été élevé au rang de prélat domestique de Sa Sainteté et il sera connu dans l'avenir sous le nom de Mgr Maurault, a annoncé M. le chanoine Emille Chartier, vice-recteur.

La liberté religieuse en Espagne

Madrid, — Madrid et Valence projettant, parait-il, d'appliquer un programme comportant la liberté religieuse. On dit qu'il se peut que les églises soient bientôt rendues au culte.

Il fera connaître [illegible] décision à son parti apres [illegible] retour de Londres. — U[illegible] question de tem[illegible]

OTTAWA.— [illegible] il ait l'intention, croit-on, d[illegible] après le couronnement [illegible] l'hon. R. B. Bennett ne prendra [illegible] les conservateurs pas surpris [illegible] qu'il a déclaré au de[illegible] conservateur de la session [illegible], M. A.-C. [illegible], [illegible] la chose officiellement [illegible] que M. Bennett n'avait [illegible] décidé tout-à-fait de [illegible] de la

R. B. BENNETT

vie publique canadienne, ce qui laisse les conservateurs avec le chef actuel du moins jusqu'après les fêtes du 12 mai! Mais on ne sait trop ce qui arrivera ensuite, car c'est la première fois que le leader de l'opposition aux Communes laisse entendre qu'il a pensé à démissionner.

C'est à son retour de Londres que l'hon. Bennett fera connaître aux membres de son parti sa décision définitive. Les députés conservateurs sont d'avis que la démission de leur chef n'est plus désormais qu'une question de temps.

Avis aux Comités paroissiaux

Les secrétaires des Comités paroissiaux sont priés de communiquer au Secrétariat le résultat des elections qui ont eu lieu dans les Cercles le mois passé. Et cela au plus tôt: l'organisation des examens de juin est sur le point de commencer et le Secrétariat a besoin de savoir le nom et l'adresse des officiers des C. P., chargés de l'organisation locale.

Nous prions également les C. P. de nous dire si quelques-uns de leurs membres se proposent d'aller dans l'Est à l'occasion du Deuxième Congrès de la Langue Française à Québec.

Le Secrétariat de l'A.C.F.C.,
Vonda, (Sask.)

L'opinion de Pitkin

Le doyen de l'Ecole de Journalisme de l'Université Columbia dit que W. Pitkin n'a émis qu'une opinion personelle

UNE DISTINCTION

NEW-YORK.— Le Doyen de l'Ecole de Journalisme de l'Université Columbia, M. Carl-W. Ackerman, a publié une déclaration dans laquelle il dégage la responsabilité de l'Ecole de Journalisme en rapport avec la déclaration faite par le professeur Walter Pitkin sur certains types de Canadiens-Français. Il s'agissait là, a-t-il dit, d'une opinion personnelle, et que M. Pitkin l'avait faite de sa propre initiative.

La déclaration de M. Ackerman a été approuvée par le Dr Nicholas Murray-Butler, président de l'université Columbia.

"J'espère, a ajouté M. Ackerman, que la population et la presse du Canada comprendront qu'elles jouissent de notre plus haute admirat on et de notre plus entier respect. Je suis convaincu qu'elles seront charitables et sauront établir une distinction entre la libre expression de l'opinion personnelle d'un professeur et la politique et les usages de l'Ecole de Journalisme".

M. Turck décore un Montréalais

MONTREAL. — La décoration d'Officier d'Académie a été présentée à M. Daniel Kochenburger, de Montréal, par M. René Turk, consul général français, au nom du gouvernement de Paris en reconnaissance de ses services rendus durant plusieurs années en France. L'honorable F.-J. Leduc, ministre de la Voirie de la province de Québec, assista à la présentation en compagnie de plusieurs citoyens en vue.

Pétition de 40,000 signatures

Ottawa, — M. J.-S. Woodsworth, leader de la C.C.F., a présenté au gouvernement une pétition portant 40,000 signatures et demandant au gouvernement de prohiber les profits dans le commerce des armements.

50 blessés dans une cérémonie à Mexico

L'intronisation de Mgr Luis-M. Martinez comme Archevêque est marquée par un tragique accident. — Le parquet cède et 200 catholiques tombent 18 pieds

15 PRELATS PRESENTS

MEXICO.— Des vingtaines de personnes ont été blessées quand le parquet de l'église métropolitaine s'effrondra sous leurs pieds durant l'intronisation de Mgr Luis-M. Martinez comme archevêque de Mexico succédant à feu Mgr Pascual Diaz Y Barreto.

Environ 200 catholiques firent une chute de 18 pieds de hauteurs quand le vieux plancher de bois de la cathédrale céda sous le poids de la plus grande foule qui ait jamais envahi ce temple. Il y avait des milliers de personnes dans la vaste enceinte à ce moment.

Quinze prélats venus de tous les coins du Mexique assistèrent à la cérémonie. Mgr Martinez pénétra dans la cathédrale par la porte principale qui ne s'ouvre que pour recevoir un nouvel archevêque ou la dépouille d'un mort. Il avait été escorté de la garé Colonia jusqu'au temple par plus de 2,000 catholiques.

(Suite à la page 2)

Un bel éloge du "Curé du Village"

PARIS.— M. André Maurois, l'un des plus grands écrivains français actuels, vient de publier dans "Paris-Soir" un article fort élogieux de l'oeuvre de M. Robert Choquette, de Montréal, "Le Curé du Village". M. Maurois a qualifié cet ouvrage "d'excellente peinture de moeurs."

Henry Ford ne cèdera pas

DETROIT.— Le comité d'organisation industrielle de John-L. Lewis a entrepris d'organiser les 150,000 ouvriers des usines Ford. Il semble que la guerre déclarée entre Lewis et le magnat de l'automobile Henry Ford, sera longue parce que Ford a déclaré, à sa maison de campagne de Ways, en Georgie, qu'il ne reconnaîtrait jamais l'union internationale de Lewis ni aucune autre union.

On croit que Ford est prêt à soutenir une lutte d'endurance contre Lewis, et qu'il est déterminé à fermer ses usines si c'est nécessaire.

5,000 ouvriers en grève à Montréal

MONTREAL.— Environ 5,000 ouvriers de l'union internationale de l'industrie du vêtement pour dames se sont mis en grève aujourd'hui à Montréal, paralysant ainsi cette industrie. L'union veut un meilleur salaire, un contrat collectif et la reconnaissance de l'union.

La grève affecte environ cent établissements. Elle a été ordonnée alors que les employeurs ont refusé de discuter avec les représentants des grévistes. On sait que l'union internationale de l'industrie du vêtement pour dames est affiliée au comité d'organisation industrielle (C. I. O.) de John Lewis.

Les grévistes veulent une augmentation de salaires de vingt pour cent, l'établissement de la semaine de 44 heures, la reconnaissance de l'union, etc.

MGR RYAN EST DECEDE

PEMBROKE, Ont.— Mgr Patrick-Thomas Ryan, évêque de Pembroke, est décédé, âgé de 72 ans. Bien que sa santé laissât fortement à désirer depuis quelque temps, il vaqua à son ministère presque jusqu'à la fin. Il fréquentait l'hôpital depuis quelques mois, mais son état ne passait pas pour grave.

Le prélat décédé était né en Irlande, en 1864. Son père, John Ryan était un vétéran de la guerre causée par la révolte des cipayes dans l'Indes en 1857. Il immigra au Canada en 1870 et s'établit à Pembroke où le futur évêque fit ses études avant de suivre les cours de l'Université d'Ottawa, dont il sortit diplômé en 1884.

Il étudia au grand séminaire de Montréal et fut ordonné prêtre à Pembroke en 1887 par feu Mgr Lorrain, évêque du diocèse. Patrick-Thomas Ryan suivit les cours du grand séminaire en même temps que James Forbes, futur archevêque d'Ottawa. Il fut ordonnée prêtre un an après lui.

M. Dandurand, premier ministre intérimaire

OTTAWA.— Le premier ministre du Canada, M. King, annonce que la nomination des membres de la Commission royale d'enquête sur les relations économiques des provinces avec le pouvoir fédéral est reportée après la conférence impériale.

M. King annonce aussi que pendant son absence, M. le sénateur Raoul Dandurand, ministre d'Etat, agira comme premier ministre.

Avec M. King s'embarquent pour Londres: M. Lapointe, ministre de la Justice; M. Dunning, ministre des Finances; M. MacKenzie, ministre de la Défense nationale; M. Crerar, ministre des Mines, des Ressources naturelles et de l'Immigration, ainsi que des experts et des secrétaires.

Excellente année pour la Sauvegarde

L'assemblée générale annuelle des actionnaires et des assurés de La Sauvegarde avait lieu jeudi, le 25 mars, au siège social de la Compagnie, en son édifice de la rue Notre-Dame, à Montréal. Les administrateurs y ont rendu compte de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 1936.

Le bilan de cette excellente institution canadienne-française, rendu public à l'assemblée, nous permet de constater les progrès remarquables qu'elle a enregistrés durant l'année.

M. NARCISSE DUCHARME

M. Narcisse Ducharme, président, commenta la situation acutelle des affaires en général et souligna au passage les items les plus significatifs du bilan.

Voici quelques extraits de son discours:

"L'année 1936 marque pour le Canada une nouvelle étape sur la route de la prospérité: nos revenus accusent une augmentation; les diverses idustries et les différentes branches du commerce rapportent avec satisfaction des résultats encourageants; partout l'espoir et l'entrain se manifestent plus librement.

"Un problème cependant demeure, pénible à constater et difficile à résoudre: c'est celui du chômage. Dans certains milieux, il semble que des mesures temporaires se soient implantées à demeure. L'initiative privée s'effrite, l'effort personnel se décourage, l'ambition individuelle dépérit faute d'aliments.

"Une institution se dresse contre ce courant: elle suppose de l'énergie, du renoncement, une forte discipline, le désir de se modeler sa propre vie, l'orgueil légitime et humain de se suffire au soir de la vie et de ne pas laisser derrière soi, au matin du départ, une traînée de misères et d'angoisses.

"A cette description, messieurs, vous avez reconnu l'assurance-vie: celle-ci, nous révèlent les statistiques, atteint dans son bienfaisant rayonnement trois millions et demi de nos concitoyens, soit près du tiers de la population canadienne.

"La Sauvegarde a raison d'être fière du rôle qu'elle a joué dans cet ensemble: l'année qui vient de finir a été témoin d'une activité remarquable qui lui a permis de dépasser tous les résultats obtenus jusque là et d'enregistrer le plus gros succès de son histoire.

"L'émission de nouvelles polices se chiffre à $12,405,162, contre $8,000,000 en 1935 et $4 millions en 1934. Le montant des assurances en vigueur atteint $34,395,120, soit une augmentation de $21.5% sur l'année précédente. De $4,170,666, les réserves montent à $4.332,020.

"Nous constatons, par ailleurs, une diminution des éléments négatifs, avances sur polices et rachats: les avances sur polices accusent une baisse sur le chiffre de l'an dernier; le montant des rachats seul est inférieur de 34% à celui de 1935. Une telle amélioration dans ce sens manifeste une plus grande stabilité de l'économie domestique et une plus saine réalisation des valeurs.

"La Sauvegarde a distribué cette année à ses assurés et bénéficiaires la somme de $452,937. Le chiffre des recettes atteint $1,134,177, laissant, en fin d'exercice, un surplus de $500,419.

M Narcisse Ducharme
Président de la "Sauvegarde"

"L'actif passé de $5 millions à $5,213,585, se répartit comme suit: 41% en obligations, 23% en prêts hypothécaires, 15% en prêts sur polices, 11% en immeubles, 6% en actions, 3% en primes et intérêts dus et acrus, 1% en argent en banque et autre actif.

"Sur l'ensemble de ses placements, la Compagnie a réalisé un intérêt moyen de 5.11%, résultat qui lui permet de tenir une place honorable parmi les entreprises similaires et de maintenir à ses actionnaires et assurés les mêmes dividendes que l'an dernier.

"Notre service de "Prolongation de la Vie" continue son travail efficace et permet à nos assurés, sans cesse plus nombreux, de profiter de cette excellente forme de médecine préventive. Aussi, constation rassurante, le taux de mortalité pour l'année dernière correspond seulement à 55% de l'expectative.

"Quant à notre personnel solliciteur, sous la direction habile et dévouée de M. J.-N. Cabana, surintendant des agences, et de M. Raymond Denis, organisateur général, il a, durant l'année 1936, abattu un travail de géant. A ces deux capitaines et à leurs vaillants miliciens, je réitère en ce moment les éloges que je leur adressais récemment au banquet offert en leur honneur.

"Mais ma pensée englobe en ce moment tout le personnel externe et interne de La Sauvegarde: officiers, chefs de service, commis de bureau, inspecteurs ou représentants, ils ont tous bien mérité de la Compagnie. Tous, ils ont accompli avec conscience professionnelle et dévouement inlassable une besogne souvent ardue. Je me fais l'interprète du conseil d'administration pour les remercier et les féliciter du progrès réalisé cette année.

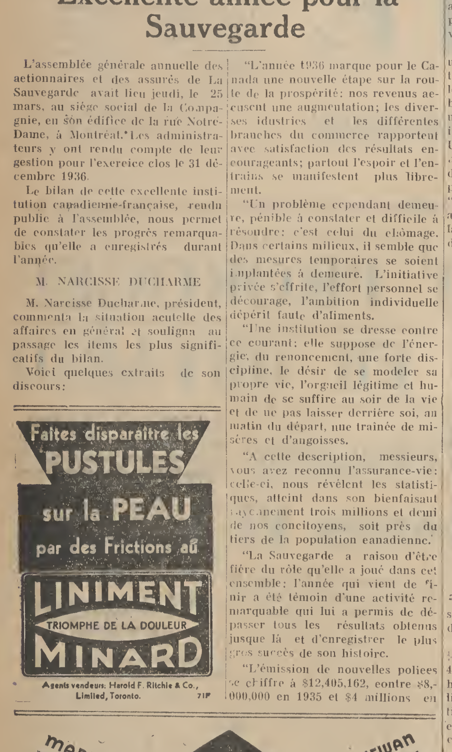
"Ce progrès, l'un des plus brillants obtenus depuis quelques années par une compagnie canadienne, nous le devons à l'esprit de cohésion et d'entr'aide qui règne maintenant chez nous. Nous avons, semble-t il, pris conscience de nous-mêmes et réalisé la nécessité de concentrer nos efforts et de former de nos énergies un seul faisceau.

"C'est en demeurant fidèles à nous-mêmes que nous continuons, dans notre sphère, à travailler le mieux pour la grande patrie canadienne."

Les admisitrateurs sortant de charge, M. L. M. Lymburner et Charles-A. Roy, représentant les actionnaires, ainsi que M. Adjutor Côté, N.P., représentant les assurés, ont été réélus à l'unanimité.

Le conseil d'administration se compose en plus de MM. Narcisse Ducharme, Alphonse Milette, Robert Bachand, N.P., Paul Drouin, C.R., le sénateur Gustave Lacasse et Arthur Vallée, C.R.

Immédiatement après l'assemblée, le conseil d'administration se réunit pour procéder à l'élection des officiers pour l'année. M. Narcisse Ducharme fut réélu président, M. L.-M Lymburner, 1er vice-président, M. Alphonse Milette, 2e vice-président et M. Jean Pasquin, secrétaire.



Nouvelles

Mariage le 3 ou le 19 mai

LONDRES. — Mme Wallis Simpson sera probablement libre d'épeuser le duc de Windsor le 3 ou le 10 mai, a déclaré un juriste éminent à la Presse associée, pour vu qu'il n'y ait pas d'empêchement à la dernière minute.

NAZIS ET JUIFS

BERLIN.— Les Juifs d'Allemagne viennent d'être frappés d'une nouvelle interdiction de la part du parti naziste. En effet, la police de Berlin a défendu la tenue de toutes, les réunions publiques à l'exception des réunions dans les synagogues. Les Juifs se demandent pourquoi le gouvernement du Reich a ordonné cette interdiction.

L'Etat libre d'Irlande ne sera pas représenté à la Conférence impériale

PARIS.— On mande de Dublin que M. de Valera a déclaré au Dail que "dans les circonstances présentes, il serait sans intérêt pour l'Etat libre d'être représenté à la prochaine Conférence impériale".

Sans nier que certaines des questions qui seront discutées à la Conférence de Londres en mai prochain intéressent l'Etat libre, M. de Valera a cependant ajouté que, pour le moment, ces questions ne se posaient pas et qu'il n'avait donc aucune déclarations à faire à ce sujet.

La Conférence impériale doit avoir lieu à Londres, en mai, à l'occasion des fêtes du couronnement royal, dont, au surplus, Dublin se tiendra également à l'écart.

50 blessés....

(Suite de la première page)

Le nouvel archevêque, qui est âgé de 55 ans, entre dans ses nouvelles fonctions à un moment où la tension entre l'Eglise et l'Etat semble diminuer quelque peu. Bien qu'il existe encore des restrictions religieuses dans la plus grande partie des provinces mexicaines, les demandes formulées par les catholiques de Vera Cruz, qui s'emparèrent des églises fermées au culte en dépit des autorités de cet état, ont contribué à amener un relâchement dans l'application stricte des lois édictées contre les prêtres et les églises.

Une crise....

(Suite de la première page)

pour moi, pour tous ceux que cela concerne, que vous n'êtes pas d'accord avec le gouvernement quant à la politique qu'il suit en combattant les irruptions de l'organisation Lewis et du communisme en général. A mes yeux, l'Ontario est en face d'une crise économique des plus considérables, et, à cause de cela, il faut que la solidarité et l'unanimité règnent dans nos rangs. Il est inutile de dire que la décision que je prends m'attriste, m'afflige. Mais j'ai résolu d'appliquer la politique que j'estime être de l'intérêt du peuple que je dois servir, ayant été élu pour cela.

Les négociations n'ont pas encore obtenu de résultats définitifs. M. Hepburn est prêt à étudier la question avec les représentants des travailleurs, mais il ne veut pas traiter avec Lewis et son organisation. Voilà qui retarde le règlement de cette épineuse question.

Jusqu'à présent, il n'y eut pas de désordres à Oshawa. Mais le premier ministre est prêt au premier signal à envoyer un détachement de police, car il a pris en main la tâche de maintenir l'ordre, vu qu'Ottawa semble hésitant à lui fournir de l'aide.

M. Hepburn a l'intention d'édicter une loi censurant les unions ouvrières qui collecteraient des contributions des ouvriers de l'autre côté de la frontière. Il a réitéré sa volonté bien déterminée d'empêcher les organisations telles celles de John Lewis d'exploiter les ouvriers canadiens. Si nous pouvions arrêter les contributions qui vont engraisser Lewis de franchir la frontière, nos difficultés seraient finies.

M. Hepburn dit qu'il n'a aucune antipathie pour les organisations internationales ouvrières, mais qu'il s'oppose fermement à celles du calibre du C.I.O. de Lewis.

Toute grève, ajouta-t-il, est une perte économique. Aucune ne peut être gagnée sans la violence. Nous avons l'exemple de l'Espagne; où il semble que les citoyens ne peuvent régler leurs différends sans l'effusion du sang.

Deuxième Congrès....

(Suite de la première page)

taux les plus avantageux sont ceux en vigueur pour les "Short Limit Summer Tours" (Tarif 87). En s'adressant aux chefs de gare, et en indiquant à ces derniers ce tarif 87, les intéressés pourront savoir exactement à combien se montera la prix du billet de leurs localités respectives jusqu'à la ville de Québec.

Le prix du billet varie naturellement selon qu'on voyage en char de jour (coach), en char Touriste ou en première classe (Standard). Le tarif le plus bas est celui du char de jour; le plus élevé celui du char de première.

Les arrêts sont permis sur tout le parcours et les billets sont valables du 1er juin au 31 octobre, soit pendant cinq longs mois.

Le prix des lits est en plus. Si l'on veut un lit, il faut nécessairement voyager en char Touriste ou en première. Le prix des lits est moins élevé en Touriste qu'en première. Et le lit du haut coûte toujours moins cher que celui du bas. Ceux qui projettent de faire le voyage devront consulter leurs chefs de gare pour savoir le prix de ces lits. Ordinairement les prix indiqués sont pour l'aller seulement. Ils sont les mêmes pour le retour. Il est à remarquer cependant qu'il n'y a pas de chars Touriste sur toutes les lignes. S'informer à la gare à ce sujet.

Nous croyons savoir qu'un excursion dite "excusion d'un sou du mille" sera probablement organisée entre la Saskatchewan et les provinces de l'Est quelque temps avant le congrès. Cette excursion ne serait pas organisée spécialement pour le congrès, mais elle permettrait quand même d'y assister, tout en faisant réaliser une économie substantielle sur le prix du billet. En effet les tarifs ordinaires de ces excursions sont les suivants: un sou du mille pour le char de jour; un sou et quart du mille pour le Touriste; et un sou et demi du mille pour le char de première. Naturellement la limite de temps n'est pas très longue. Elle est ordinairement cependant d'un mois et demi entre la Saskatchewan et la province de Québec,

Cette dernière excursion, si elle est organisée, pourrait peut-être offrir de réels avantages à plusieurs personnes, incapables de rester bien longtemps dans l'Est. Les intéressés feraient donc bien de s'enquérir auprès de leurs chefs de gare.

De plus, que tous ceux qui songent à faire le voyage, n'oublient pas d'aviser le Secrétariat de l'A.C.F.C., à Vonda, (Sask.), car c'est par son entremise que l'excursion sera organisée.

Communiqué de l'A.C.F.C.

Prix Raymond Casgrain

Il sera inauguré à l'occasion du deuxième Congrès de la Langue Française

A l'occasion du deuxième Congrès de la Langue française au Canada le Séminaire de Québec inaugure la fondation d'un prix Raymond Casgrain . . Feu monsieur l'abbé Casgrain, bienfaiteur du Séminaire, fonda dans cette institution des prix de bon langage et s'intéressa vivement à la Société du Parler français au Canada.

Le prix **Raymond Casgrain** sera donné chaque année à l'occasion d'un concours ouvert à tous les écrivains canadiens de langue française et sujets britanniques.

Le concours de cette année 1937 consistera en une nouvelle sur "la fidélité à la langue française au Canada". Cette nouvelle sera d'environ dix mille mots. (environ 40 pages imprimées, format in-12). Elle devra être imprimée ou dactylographiée.

Cette nouvelle devra avoir été faite pendant l'année 1937.

Le concours sera fermé chaque année le 1er novembre, et le prix attribué vers le 25 décembre.

Le prix est de cent piastres. Il n'y aura qu'un prix, qui ne sera pas divisé.

Le jury sera nommé chaque année par le Supérieur du Séminaire de Québec.

Les concurrents devront envoyer trois copies de leur travail, le 1er novembre, au Supérieur du Séminaire.

Le supérieur du Séminaire
de Québec
Camille ROY, P.A.

Création d'un nouveau service d'aéroposte

Ottawa, — Le ministère des postes a passé un contrat avec la "United Air Transport Ltd," d'Edmonton, pour un service postal hebdomadaire par avions d'Edmonton à White Horse, Yukon, soit une distance de 950 milles, qui sera couverte en 6 heures. A la prochaine conférence impériale la question d'un service postal et de passagers entièrement en territoire britannique sera discutée. Le nouveau service transatlantique en sera le jalon le plus important. Le nouveau service postal de l'extrême-nord pourra plus tard y être relié et même jouer un rôle dans le service avec l'Orient. Aujourd'hui le Canada pourra offrir des facilités postales plus grandes entre les Etats-Unis et l'Alaska. Le nouveau service du Yukon commencera en juillet.

Annonces Classées

Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce; sinon elle ne sera pas insérée. Minimum, 50 sous par insertion TARIF: .... 2 sous par mot

PERSONNEL

MESSIEURS ! VITE RENFORCISSEZ-VOUS ! Les nouvelles Pastilles Toniques Ostrex contiennent les éléments fortifiants des huîtres crues et autres stimulants. Une dose revivifie les organes, les glandes. Si vous n'êtes pas enchantés des résultats le fabricant rembourse les quelques sous payés. Vendues par Pharmacie Duncan Prince-Albert.

FÉLIBRIER, FROMAGER, diplômé, 10 ans d'expérience désire position dans la Saskatchewan ou l'Alberta; références sur demande. S'adresser à Henri De Billy, Delmas, Sask.

LE PATRIOTE DE L'OUEST

Publié par l'Imprimerie "Le Patriote" Limitée, A PRINCE-ALBERT, SASK.

Directeur: J. VALOIS, o.m.i. — Gérant: L. BUSSIERE, o.m.i.

LE SEUL JOURNAL FRANCAIS DE LA SASKATCHEWAN

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

BUREAU: 1303, 4ème Avenue Ouest — Prince-Albert, Saskatchewan — TELEPHONE 2964

ABONNEMENT

Un an, Canada	$2.00
" " Etats-Unis	$2.50
" " Europe	$2.50

Pourquoi tant de grèves

Très peu de pays, à l'heure actuelle, sont exempts de grèves. Elles sont particulièrement fréquentes en France, en Angleterre en aux Etats-Unis. Des milliers de travailleurs, à l'instigation des chefs, font la grève sur le tas, qui dégénère en bagarre si les patrons persistent dans leurs refus d'obtempérer aux ordres ou d'accepter les compromis.

Rien d'étonnant. C'est la façon de procéder du parti communiste bolcheviste. Il sème la haine chez les classes ouvrières et prolétaires, afin de ruiner si possible l'industrie et partant jeter le desarroi dans une nation qu'il veut gagner à sa cause.

Entre-temps, ouvriers et industries subissent des pertes considérables. A preuve les dommages, qui se chiffrent dans les millions, causés par les grèves dans l'industrie de l'automobile aux Etats-Unis, ces derniers mois.

'En France, écrit Marcel Delion, il n'y a pas un village; pas un atelier; où la propagande communiste ne s'exerce."

Aujourd'hui, John L. Lewis, l'organisateur des grèves américaines, semble faire la pluie et le beau temps. Il fait trembler tous les chefs d'industrie au pays voisin. Or, ce puissant personnage d'un jour travaillerait en union intime avec les agents communistes des Etats-Unis et de Russie. C'est ce qu'affirme le "**Sunday Visitor**" d'Huntington, Indiana, journal d'information sûre, et il ajoute: "John Lewis est hautement recommandé par le parti communiste de Russie et des Etats-Unis. Le "**Daily Worker**", organe communiste, fait son éloge. Des communistes notoires sont ses aides de camp et ses organisateurs dans les industries de l'acier et de l'automobile . . . La première union ouvrière à suivre le mouvement de Lewis est celle des "**Ladies Garment Workers of America**", dont le président est David Dubinsky, un communiste, qui fit une collecte de $100,000.00 pour aider la cause des rouges en Espagne."

Voici maintenant ce qu'écrit Wm. Z. Foster, président du parti communiste national: "Le C.I.O. ("**Committee for Industrial Organization**") conduit si agressivement par John L. Lewis, accomplit une oeuvre historiquement importante . . . Le C.I.O. est devenu le directeur du mouvement de l'union commerciale . . . Le parti communiste appuie avec empressement les campagnes organisées par le C.I.O. dans les industries de l'acier, de l'automobile, du caoutchouc, de la verrerie, du textile . . . et mobilise toutes ses forces pour le succès de l'oeuvre."

Lewis écrivait dans le "**United Mine Workers Journal**" du 1er mai, 1928:

"Le "**SAVE THE UNION COMMITTEE**", sous la direction de John Brophy, Patrick Toohey, Powers Hapgood et autres, a fait toutes les saletés possibles pour s'emparer des "**United Mine Workers**" et les transformer en une organisation communiste ."

Or, présentement, Brophy est le premier aviseur de Lewis dans la formation du C.I.O.

Dans un autre éditorial du même journal, le même Lewis, en 1930, accusait Brophy d'être un agent à la solde du gouvernement communiste. "**The Save The Union Committee**" est extrêmement affairé dans son effort pour détruire l'organisation des "**United Mine Workers**", surtout depuis le retour de John Brophy de Russie . . . Ce dernier semblait avoir amplement d'argent. Il n'est pas difficile de deviner qu'une partie de cet argent devait financer le campagne de destruction."

En 1930, Lewis, denonçait les hommes qui lui servent aujourd'hui de lieutenants, en ces termes:

Brophy, Hapgood et Germer sont des faquirs, des chefs répudiés, des traîtres aux unions, des opportunistes, des pourvoyeurs de faussetés, de déception . . . "

Or, John Brophy est directeur exécutif du C.I.O., Adolph Germer, l'organisateur général et Powers Hapgood, le représentant supérieur.

Gordon Carroll énumère dans l'**AMERICAN MERCURY** de mars, 1937, les noms des lieutenants de Lewis, qui sont tous à tendance socialiste, radicale et communiste.

Brophy et Powers Hapgood, unis aux communistes dans le mouvement de "**Save-the-Union**";

Germer, secrétaire du parti socialiste; **Sidney Hillman**, pro-soviet, socialiste actif, ancien directeur communiste; **Maurice Sugar**, avocat radical et candidat communiste aux élections de 1936; **Lee Pressman**, avocat des organisations communistes et radicales; **Lawrence S. Davidow**, avocat socialiste et aviseur socialiste; **Walter, Victor, Roy Recther**, socialistes ardents; **Roger N. Baldwin**, directeur de l'"American Civil Liberties Union" le rempart du parti communiste en Amérique; **Robert Morss Lovett** professeur à l'Université de Chicago et l'un des plus ardents interprètes du communisme aux Etats-Unis; **Leo Krzycki**, socialiste; **Frank X. Martel**, radical; **William Weinstone**, secrétaire général du parti communiste dans l'Etat de Michigan; **John W. Anderson** candidat communiste à l'élection pour le choix d'un gouverneur du Michigan en 1934; **Merlin Bishop**, socialiste; **Mary Heaton Vorse**, écrivain révolutionnaire; **Rose Pesotta**, une autre camarade; **Josephine Herbst**, écrivain communiste; **Genora Johnson**, socialiste; etc . . . . Tous ces gens font partie de l'organisation, communément appelée aux Etats-Unis le C.I.O.

Il est évident que les communistes travaillent les masses ouvrières américaines par l'intermédiaire des associations ouvières dont Lewis est le grand Manitou et le porte-parole. D'ailleurs, dès 1935, le Komintern recommandait fortement la formation d'un troisième parti, aux Etats-Unis, en utilisant la Fédération Americaine du Travail. Ce parti aurait nom: Parti ouvrier, que dirigerait le communisme en arrière de la scène.

Ce qui précède nous explique le pourquoi des grèves aux Etats-Unis et la fréquence des grèves dans les autres pays où le communisme s'est installé à demeure. Une agitation communiste, montée en épingle par les représentants de Lewis et par des agents communistes serait la cause des troubles à Oshawa, en Ontario, où des milliers d'ouvriers dans l'industrie de l'automobile de la "General motors" refusent de travailler.

M. Hepburn, premier ministre de l'Ontario, qui n'a pas froid aux yeux et qui a sûrment le courage de ses convictions, fera tout en son pouvoir pour mâter ces agitateurs. Il est prêt à utiliser la force armée, au besoin, pour résister aux menées de l'organisation de Lewis et du communisme en général. Et gare aux ministres de son cabinet, qui n'approuvent pas sa politique à cet effet. MM. Croll, ministre du travail, et Roebuck, procureur provincial, en savent quelque chose, puisqu'ils durent résigner à la demande du premier ministre, qui ne trouvait pas leur attitude assez ferme contre les organisateurs de la grève à Oshawa.

M. Hepburn agit pendant que les autres parlementent. Il a rendu le communisme illégal en sa province et il met rigoureusement la loi en vigueur, chaque fois que l'occasion se présente. Nous souhaiterions la même dose d'énergie chez tous les chefs poliques du Canada contre les agissements du communisme, qui menace les institutions et les industries canadiennes.

A tous les dirigeants, comme à tous les catholiques et non catholiques, nous adressons ici les paroles mêmes du Saint-Père, que nous extrayons de l'encyclique **DIVINI REDEMPTORIS**: "Le communisme est intrinsèquement mauvais, et l'on ne peut admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui de la part de quiconque veut sauver la civilisation chrétienne. Si quelques-uns, induits en erreur, coopèraient à la victoire du communisme dans leur pays, ils tomberaient les premiers victimes de leur égarement; et plus les régions où le communisme réussit à pénétrer se distinguent par l'antiquité et la grandeur de leur civilisation chrétienne, plus la haine des "sans-Dieu" se montrera dévastatrice."

Joseph VALOIS, O.M.I.

Lettre apostolique sur le Mexique

Nous donnons aujourd'hui les extraits concernant la question sociale et la question politique de l'important document que le Saint-Père a consacré, le jour de Pâques, à la restauration religieuse du Mexique.

La solution du problème social

Ce qu'on appelle les oeuvres sociales n'échappe pas au domaine de l'Action catholique, en tant qu'elles visent à appliquer les principes de la justice et de la charité, et en tant qu'elles sont un moyen d'approcher les foules, puisque souvent on n'atteint les âmes qu'en soulageant les misères corporelles et en pourvoyant aux nécessités économiques. C'est ce que Nous-même, comme autrefois Notre prédécesseur de sainte mémoire Léon XIII, avons recommandé plusieurs fois. Mais il n'est pas moins vrai que, si l'Action catholique a le devoir de préparer des hommes aptes à diriger de telles oeuvres, de fixer les principes qui doivent les guider et de donner des règles et des directives tirées aux sources même de Nos Encycliques, elle ne doit pas toutefois en assumer la responsabilité, pour cette partie purement technique financière, économique, qui sort de sa compétence et de sa finalité.

En face des fréquentes accusations faites à l'Eglise de rester indifférente aux problèmes sociaux, ou d'être inapte à les résoudre, il faut proclamer sans cesse que seules la doctrine et l'action de l'Eglise, assistée comme elle l'est de son divin fondateur, peuvent porter remède aux maux très graves qui affligent l'humanité.

Le devoir vous incombe donc de tirer de ces principes féconds comme vous vous êtes déjà efforcé de le faire, des règles sûres, pour résoudre les graves questions sociales, au milieu desquelles se débat aujourd'hui votre pays: telles, par exemple, le problème agraire, la réduction des latifundia, l'amélioration de la condition de vie des travailleurs et de leur famille.

Ainsi, tout en sauvegardant toujours l'essence des droits premiers et fondamentaux, comme le droit de propriété, par exemple, vous rappellerez comment dans certains cas le bien commun impose des restrictions à de tels droits et un recours plus fréquent que par le passé à l'application de la justice sociale. En certaines circonstances, pour protéger la dignité de la personne humaine, il peut être nécessaire de dénoncer et blâmer hardiment des conditions de vie injustes et indignes; mais, en même temps, il faudra se garder, soit de légitimer la violence sous prétexte de porter remède aux maux du peuple, soit d'admettre et favoriser ces changements trop rapides d'une économie surannée, qui peuvent produire des effets plus funestes que le mal lui-même, auquel on veut porter remède.

Cette intervention dans la question sociale vous donnera l'occasion de vous occuper avec un zéle particulier, du sort de tant de pauvres ouvriers qui deviennent la proie trop facile d'une propagande de déchristianisation, trompés par le mirage d'avantages économiques qu'on leur présente comme le prix de leur apostasie.

Si vous aimez vraiment l'ouvrier (et vous devez l'aimer, parce que ses conditions de vie le mettent plus près du divin Maître), vous devez l'assister matériellement et religieusement. Matériellement en obtenant que soit pratiquée en sa faveur, non seulement la justice commutative, mais la justice sociale, c'est-à-dire tout ce qui tend à soulager la condition du prolétariat; religieusement ensuite, lui rendant le reconfort de la religion, sans lequel il se débattra dans un matérialisme qui le rabaisse et le dégrade."

L'Action catholique et les formations politiques

"En face des si grands besoins qui se font sentir aujourd'hui au Mexique, l'Action catholique ne peut être considérée comme oeuvre de seconde importance. Et dès lors, toutes les fois que cette institution, qui éduque les consciences et affine les qualités morales, serait négligée d'une façon quelconque au profit d'une autre oeuvre extrinsèque, de quelque nature qu'elle soit — et même s'il s'agissait de défendre les nécessaires libertés religieuses et civiles, — on commettrait une bien douloureuse méprise, parce que le salut du Mexique, comme de toutes les autres sociétés humaines, se trouve avant tout dans l'éternelle et immuable doctrine évangélique et dans la pratique sincère de la morale chrétienne.

Une fois établie cette échelle des valeurs et des activités, il faut cependant admettre que la vie chrétienne, pour s'épanouir, a besoin de moyens extérieurs et sensibles; que l'Eglise, étant une société d'hommes, ne peut vivre et se développer si elle ne jouit pas de sa liberté d'action, et que ses fidèles ont le droit de trouver dans la société civile la possibilité de vivre en conformité avec les directives de leur conscience.

Il est donc naturel que, quand les plus élémentaires libertés religieuses et civiles sont combattues, les citoyens catholiques ne se résignent pas passivement à y renoncer. Toutefois, la revendication de ces droits et libertés pourra être plus ou moins opportune, suivant les circonstances, et plus ou moins énergique.

Vous avez rappelé plusieurs fois à vos fidèles que l'Eglise veut, avant tout, l'ordre et la paix, même au prix de gros sacrifices, et qu'elle condamne toute insurrection violente et injuste contre les pouvoirs établis. Par ailleurs, on a dit aussi parmi vous que, dans le cas où les pouvoirs établis feraient pièce à la justice et à la vérité, au point de saper le fondement même de l'autorité, on ne voit pas comment on pourrait condamner les citoyens qui s'uniraient pour se défendre, eux et la nation avec des moyens licites et adaptés contre ceux qui se servent du pouvoir public pour entraîner le pays à la ruine.

Si la solution pratique de ce cas douloureux dépend des circonstances concrètes, Nous devons toutefois, pour Notre part, vous rappeler quelques principes généraux qui doivent toujours rester présents, à savoir:

1. que ces revendications ont raison de moyen ou de fin relative, non de fin dernière et absolue;
2. que comme raison de moyen, ne peuvent être admises que des actions licites et non intrinsèquement mauvaises;
3. que pour être des moyens proportionnés à la fin ces actions ne doivent être utilisées que dans la mesure où elles servent à obtenir ou à rendre possible la fin, en tout ou en partie, et de façon à ne pas causer à la communauté des maux plus grands que ceux auxquels on voulait remédier.
4. que l'usage de tels moyens et l'exercice des droits civiques et politiques dans leur plénitude, incluant aussi des problèmes d'ordre purement matériel et technique, ou de défense violente, ne font partie en aucune manière des devoirs du clergé et de l'Action catholique comme tels, bien qu'il leur appartienne pourtant de préparer les catholiques à faire bon usage de leurs droits et à les défendre par tous les moyens légitimes, selon les exigences du bien commun;
5. Le clergé et l'Action catholique, étant par leur mission de paix et d'amour consacrés à unir tous les hommes in vinculo pacis (Ephes., IV, 3), doivent contribuer à la prospérité de la nation, spécialement en promouvant l'union des citoyens et des classes sociales au moyen de la charité du Christ et en collaborant à toutes les initiatives sociales qui ne sont pas opposées au dogme ou à la loi morale chrétienne.

Du reste, l'activité civique des catholiques mexicains, en s'inspirant de principes aussi nobles et élevés, obtiendra des résultats d'autant plus efficaces que les catholiques eux-mêmes seront plus nombreux à avoir cette vision surnaturelle de la vie, cette éducation religieuse et morale et ce zèle ardent pour l'extention du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont l'Action catholique est la grande institutrice.

Une heureuse coalition des consciences qui n'entendent pas renoncer à la liberté que Jésus-Christ leur a donnée (Gal. IV. 31), par quel pouvoir ou par quelle force pourrait-elle être entraînée sous le joug du péché? Quels périls, quelles persécutions, quelles épreuves pourraient séparer de la charité du Christ des âmes si bien trempées? (Rom., VIII, 35.)

Cette formation droite du parfait chrétien et citoyen, chez qui le surnaturel ennoblit toutes les qualités et tous les actes, et les élève, cette formation ne peut manquer d'inclure l'accomplissement des devoirs civils et sociaux. En face des adversaires de l'Eglise, saint Augustin proclamait à la louange de ses fidèles: "Donnez-moi des pères de famille, des enfants, des maîtres, des sujets, des maris, des épouses, des hommes de gouvernement, des citoyens, comme ceux que forme la doctrine chrétienne, et si vous ne pouvez les donner, reconnaissez que cette doctrine chrétienne, et si elle est pratiquée, est le salut de l'Etat." (Lettre 138, c. 2.)

Ainsi un catholique se gardera bien, par exemple, de manquer à son devoir d'électeur lorsque le bien de l'Eglise ou de la patrie sera en jeu. Il n'y aura pas lieu de craindre non plus de voir des catholiques qui, pour l'exercice de leur activité civique et politique, s'organisent en groupes particuliers, parfois opposés les uns aux autres, ou même contraires aux directives de l'autorité ecclésiastique: ce qui ne servirait qu'à accroître la confusion et à disperser les forces, pour le plus grand détriment de l'Action catholique et de la cause elle-même qu'on voudrait défendre.

La presse anglaise et M. Bennett

La sortie intempestive de M. Bennett contre la déclaration du major Murray à propos du bilinguisme au micro a provoqué d'intéressantes mise au point par la presse anglaise du pays.

Voici quelque extraits:

Enfantillage à Ottawa

Article éditorial de la "Winnipeg Tribune" (5 avril)

Le major Gladstone Murray, directeur général de la Société Radio-Canada, quoique Canadien, n'est venu que tout récemment d'Angleterre. Apparemment il ne s'est pas encore tout à fait accoutumé à l'atmosphère de prudence exagérée qui règne dans la politique canadienne. Dire ce que l'on a dans l'esprit clairement et exactement ne se fait pas au Canada. S'il s'élève des questions qui touchent à la politique ou dans lesquelles peuvent trouver place les préjugés de race ou de religion, la manière reconnue au Canada est de tourner soigneusement autour du sujet et de ne proférer que des platitudes bruyantes mais insignifiantes.

En Angleterre la liberté existe. Si un homme occupant une position publique a des opinions à exprimer, il les exprime. Il peut rencontrer de la critique. Il peut faire face à de l'opposition. Mais il y a liberté de discussion, et personne n'est d'avis qu'un homme devient indigne de détenir une charge publique parce qu'il a exprimé des opinions qui peuvent être discutées.

M. Murray a fait l'autre jour, à Montréal, un discours contenant une allusion au fait que le Canada est un pays bilingue et déclarant le désir de la Société Radio-Canada de reconnaître le fait. Il n'a pas dit toutes les choses que lui ont prêtées les journaux, mais même s'il les avait dites, il n'y aurait pas lieu de protester.

Immédiatement, on a demandé à la Chambre des Communes sa démission de la charge publique qu'il occupe. Pour quel crime?

Eh bien! il croit apparemment que le Canada serait plus fort comme nation, plus homogène, si la langue française était connue et comprise de plus de gens en dehors de la province de Québec. Ceci doit être de la haute trahison, ou quelque chose d'approchant, s'il est jugé suffisant pour demander son renvoi de la Radio-Canada.

M. King a déclaré avec force que le gouvernement n'avait pas été consulté avant le discours de M. Murray. Pourquoi l'aurait-il été? M. Murray n'est plus un enfant. Il est tout à fait compétent pour se former et exprimer des opinions sur des sujets tels que celui sur lequel il a parlé à Montréal. Pourquoi ne les exprimerait-il pas? Y a-t-il quelqu'un lésé par suite de ce qu'il a dit? Y a-t-il quelqu'un favorisé injustement? Il peut naturellement se faire critiquer pour ses opinions. Tout autre Canadien a le droit d'exprimer son désaccord avec lui. Mais insinuer qu'il devrait être expulsé de la Radio-Canada parce qu'il a formulé ses opinions, c'est assurément de l'enfantillage.

—:::—

Deux langues soeurs

"La Province" de Vancouver

Commentant la déclaration de M. Murray qu'il y a deux langues soeurs au Canada, le journal anglais de Vancouver écrit:

C'est un déclaration de fait qui n'est pas banale en soi uniquement parce que, très certainement, pour l'homme qui est venu essayer de rendre populaire et prospère la radio nationale au Canada, c'est un fait d'une très grande signification.

Nous avons deux langues au Canada et nous avons même deux langues officielles dans notre parlement national. Pourquoi n'importe qui au Canada, d'un bout à l'autre du pays, ne pourrait-il pas dire que nous avons ces deux langues, voilà quelque chose qui dépasse la compréhension d'un esprit normal.

* * *

Réponse du "Leader Post" de Régina

Et s'il le devenait, il ne pourrait en résulter aucun dommage pour les générations futures de Canadiens. De fait, nos enfants et nos petits-enfants pourraient sonsidérer comme une grande bénédiction d'avoir deux langues au lieu d'une.

L'opinion des autres

Sommes-nous des accapareurs?

(L'Action Catholique)

Nationalité des catholiques canadiens

A entendre certaines gens, on dirait que les Canadiens-français catholiques sont de véritables accapareurs, des malcommodes qui réclament toujours plus que leur dû. Interrogeons donc les faits.

Au Canada, il y a actuellement 4,285,388 catholiques dont 2,849,096 de langue française, 691,459 de langue anglaise et 744,833 de langue étrangère. Sur ces 691,459 de langue anglaise on compte 384,748 Irlandais.

Ainsi donc, les deux-tiers (66.4 p.c. exactement) des catholiques du Canada sont d'origine française, comparativement 16 p.c. d'origines britanniques dont 9 p.c. d'origine irlandaise.

Or, dans notre pays, il y a 5 archevêques de langue française et 7 archevêques de langue anglaise, 25 évêques de langue française dont 13 dans Québec, 14 évêques de langue anglaise et un évêque ukranien.

Voilà une première série de statistiques.

Nous n'en voulons faire un argument contre personne . . . si ce n'est contre ceux des nôtres qui nous traitent d'étroits, d'extrémistes, de fanatiques.

Pour tout esprit froid et impartial l'examen de ces ciffres ne paraît pas prouver pèremptoirement que les Canadiens-français occupent une situation privilégiée dans ce pays pourtant découvert et évangélisé par les nôtres.

La place des nôtres en Ontario

Encore quelques chiffres s'il vous plaît.

Dans toutes les provinces canadiennes sauf l'Ile - du - Prince Edouard, le Colombie-Brtannique et l'Ontario, les catholiques d'origine française sont plus nombreux que ceux d'origine anglaise.

L'Ontario même, le nombre des catholiques, canadiens-français dépasse de 89,500 le nombre de catholiques irlandais et n'est inférieur au nombre de catholiques de langue anglaise en général que de 6,700 seulement. Et pourtant, les nôtres n'ont qu'un archevêque et deux évêques de langue française!

Ici encore, nous ne cherchons noise à personne. Nous constatons.

Serait-ce parce que nous avons accaparé les plus hautes positions du service civil que l'on nous taxe de fanatisme?

Puisque nous formons le tiers de la population, nous devrions occuper le tiers des postes importants sans justifier la jalousie des autres.

(Suite à la page 4)

—:::—

Le magistrat Lecerte aviseur de la Radio

Le Manitoba français accueillera avec grande satisfaction le choix qui vient d'être fait du magistrat Henri Lacerte, de Saint-Boniface, comme l'un des quatre membres du comité d'aviseurs de Radio-Canada pour notre province. Sa compétence et ses activités dans ce domaine le désignaient aux autorités pour remplir un poste auquel il saura faire honneur.

La question du français dans les émissions radiophoniques destinées aux provinces extérieures n'est pas de celles que l'on peut espérer voir réglés en un tournemain. Il y faudra du temps et de la patience; mais les déclarations récentes du major Murray et de M. Frigon nous donnent pleine et entière confiance.

Avec le magistrat Henri Lacerte au Manitoba et M. Milton Martin dans l'Alberta, nos intérêts radiophoniques sont entre bonnes mains.

(La Liberté)

LA PAGE FEMININE

La colonne de beauté

dirigée par

Cousine Blanche

Diplomée de l'Université de Beauté de Paris

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lectrices que nous avons pu nous assurer les services de Cousine Blanche, l'éminente experte en beauté, pour écrire chaque semaine en cette page, une chronique sur les soins de beauté.

La réputation de "Cousin Blanche" n'est plus à faire, puisque ses articles sur la beauté lui ont valu un courrier de plus de vingt-cinq mille lettres au cours des deux dernières années.

Diplômée de l'Université de beauté de Paris, "Cousine Blanche", qui est née à Ottawa est revenue au pays natal en 1933 et depuis lors elle s'occupe de faire bénéficier ses cousines (elle appelle ainsi ses lectrices) des connaissances qu'elle a acquises dans la ville-lumière, où la beauté est un véritable culte.

Chaque semaine nos lectrices trouveront ici la colonne de "Cousine Blanche" qui les intéressera sûrement, puisque ses chroniques sur la beauté, parues ailleurs, ont intéressé des milliers et des milliers de femmes soucieuses de paraître avec avantage.

Quant aux demandes de renseignements adressées à "Cousine Blanche, elles doivent toujours accompagnées d'un timbre de trois (3c) sous. Notre nouvelle collaboratrice publie toute une série d'imprimés sur divers sujet se rapportant à la beauté qui répondent à la plupart des questions posées. Ces imprimés seront envoyés gratis à nos lectrices.

Nous sommes convaincus que cette rubrique nouvelle recevra un accueil fort favorable — pour ne pas dire enthousiaste — de la part de nos lectrices.

LA DIRECTION
de la page féminine

Une chronique sur la beauté est une nouveauté dans le journalisme canadien et j'espère que les lectrices de ce journal me feront bon accueil. Je vous assure que je n'ai d'autre souci que de vous être utile en vous indiquant dans cette colonne, les moyens sinon de réparer des ans l'irréparable outrage, du moins de conserver, accentuer et même éterniser la beauté que vous possédez mais ne savez-vous peut-être pas mettre en valeur. Car même la plus laide d'entre nous toutes possède certaines harmonies de lignes, certains beaux traits, qui feraient vite oublier nos autres petits défauts qui déparent notre beauté.

Diplômée en 1930 de l'Université de Beauté de Paris, j'ai, depuis lors consacré tous mes loisirs à faire connaître les soins de beauté, à la portée de toute femme soucieuse de son apparence, qu'elle vive dans le luxe, qu'elle soit mère de famille, qu'elle vive de son travail — car toutes nous avons un réel besoin de plaire et quelquefois le devoir de conserver notre beauté, notre jeunesse.

Si nous sommes, ici, sur terre, c'est dans le but d'être pour l'homme de notre choix un repos dans la fatigue, un rayon de beauté dans les réalités de la vie — et je me suis donné pour mission de convaincre les femmes, mes cousines comme je les appelles d'avoir toujours le désir d'être jolies et de ne pas vieillir.... surtout avant le temps!

Chaque semaine vous trouverez en cette colonne des chroniquettes sur la beauté et de plus, je me ferai un plaisir de répondre par poste à toute question qui me sera possée.

Comme vous devez vous en douter, j'ai reçu au cours des trois dernières années, des milliers de lettres et j'ai pu ainsi déterminer les questions qui intéressent le plus les femmes relativement aux soins de beauté. J'ai fait faire en conséquence des imprimés qui répondent aux questions qui me sont posées le plus souvent et je me ferai un plaisir de les adresser à toute personne qui m'en fera la demande accompagnée d'un timbre de trois sous. Inutile de vous dire qu'il ne s'agit pas d'annonce. Ces imprimés ne comportent pas un mot de publicité, mais uniquement des conseils sérieux et précis. Quant aux réponses non prévues par ces tracts, je me ferai un plaisir d'y répondre par lettre personnelle.

Si vous désirez des renseignements sur l'obésité, la maigreur, le développement du buste, l'enlèvement des poils follets, votre poids normal, les mesures proportionnelles à votre grandeur, les soins du visage, des yeux, des cheveux, des mains ou autres questions de ce genre, n'hésitez pas à m'écrire en incluant un timbre de trois sous pour frais de poste et je vous ferai parvenir dans le plus bref délai possible la réponse que comporte votre question ou l'imprimé à ce sujet. Notez bien que ce service ne coûte rien aux lectrices de ce journal, ni ne les oblige en rien.

Adressez simplement votre lettre à Cousine Blanche, 197 rue Ste-Catherine ouest, Montréal.

L'excès des sports condamné par Rome

Cité du Vatican. — Le sport pratiqué à l'excès par les femmes mariées ou non, a été condamné dans l'organe officiel du Vatican, "l'Osservatore Romano."

Dans une vive attaque contre la participation excessive des femmes aux sports, le journal du vatican déclare que cet excès sportif rendra stériles, les femmes célibataires et réduira les possibilités de nouvelles maternités chez les femmes mariées.

"L'excès d'effort et de fatigue est aggravé aujourd'hui par tout le reste de la vie moderne, dit encore l'organe officiel, puisqu'à présent le tabac et l'alcoolol n'intoxiquent pas moins les éléments anatomiques chez la femme que chez l'homme.

"L'Osservatore" ajoute que certaines joutes sportives féminines sont les "plus malsaines et dommageables".

Recettes éprouvées

Le lait pour tous et tous les jours

Le lait et ses produits sont indispensables pour la croissance et le maintien de la santé. Le lait est une nourriture parfaite pour les bébés. Le lait et ses produits sont des aliments essentiels pour l'enfant qui grandit; ce sont aussi les plus importants de tous les aliments pour l'adulte.

Le lait est unique entre tous les aliments par sa valeur nutritive. Il doit former la base du régime alimentaire. C'est la meilleure nourriture à tous les points de vue, car il contient plus de matériaux essentiels à la croissance et à la santé que tout autre produit animal. Il fournit plus d'éléments pour le développement du corps et la production d'énergie que toute autre nourriture au même prix.

Il n'y a pas de perte — tout le lait que l'on achète peut s'utiliser jusqu'à la dernière goutte.

Le lait peut se servir de bien des façons différentes. Il se mélange bien avec les autres aliments. Les préparations au lait n'exigent que peu de combustible pour la cuisson. Le lait peut s'acheter sous bien des formes différentes.

SOUPE AUX POMMES DE TERRE

3 pommes de terre moyennes
2 tasses d'eau bouillante
2 ou 3 tasses de lait
3 oignons tranchés
3 cuillerées à soupe de beurre
2 cuillerées à soupe de farine
1 1-2 cuillerées à thé de sel
1-4 cuillerées à thé de sel de céleri
1-8 de cuillerée à thé de poivre
Une pincée de cayenne
1 cuillerée à soupe de persil haché

Faites cuire les pommes de terre dans l'eau bouillante salée. Lorsqu'elles sont tendres, égouttez et passez au tamis. Mesurez le liquide et ajoutez assez de lait pour faire 4 tasses. Faites chauffer avec les oignons. Enlevez les oignons et ajoutez le liquide lentement à la pulpe de pommes de terre. Faites fondre le beurre, ajoutez la farine et les assaisonnements. Faites cuire quelques minutes, en remuant constamment. Ajoutez le mélange de pommes de terre graduellement. Faites cuire3 minutes. Saupoudrez le persil sur la soupe avant de servir.

Il y a peut-être longtemps que vous désirez aller en France ou voulez y retourner. Voilà une occasion de joindre l'utile à l'agréable. Pariez-en à vos parents.

Ecrivez à M. Pierre Prost, 15 rue Vaucanson, à Lyon, (France).

Le Saint-Pere dans ses jardins

CITE DU VATICAN. — Sa Sainteté Pie XI a annoncé qu'il avait l'intention de reprendre ses promenades en automobile dans les jardins du Vatican. Une plate-forme spéciales sera construite afin de permettre au Souverain Pontife de se rendre directement à son automobile.

Le Duce visitera Hitler

ROME— Mussolini, annonçait-on récemment, se rendra en Allemagne pour conférer avec Hitler. Ce sera la première visite du Duce à Hitler depuis 1934. La date de ce voyage serait le 24 avril.

Congrès de la C. C. F.

Ottawa. — Le congrès annuel de la C. C. F. aura lieu cette année à Winnipeg, les 27 et 28 juillet.

TRAVAUX PUBLICS

VICTORIA.— M. T.-D. Pattullo, premier ministre de la province de la Colombie canadienne, vient d'annoncer un programme de travaux publics, qui requerra une somme de $4,700,000.

PROMOUVOIR LE MARCHE

OTTAWA.— M. Gardiner, ministre de l'Agriculture à Ottawa, a déclaré que le travail de la division des services pour l'écoulement des produits sera de promouvoir les marchés, d'aider les ventes plutôt que de les contrôler.

Sommes-nous...

(Suite de la page 3)

Or, sur les 45 haut fonctionnaires de l'Etat fédéral qui touchent annuellement $8,000 et plus, 6 seulement sont de langue française.

A Radio-Etat, nous sommes 2 sur 9; aux Chemins de fer nationaux, 1 sur 7; à la Banque du Canada, 3 sur 16! . . . Où donc avons-nous usurpé?

Veut-on d'autres chiffres?

Le nombre total des employés du

Parlement canadien atteint 30,600. Les nôtres représentent le gigantesque pourcentage de 16.5 p.c., soit 500 environ, ne gagnant que 11 p.c. des salaires.

Louis-Philippe Roy

AIGUILLES ET CROCHETS

111

No. 111 PARURE ORIGINALE POUR SALLE DE BAIN

Ce groupe de trois pièces possède dans sa simplicité, un charme à lui seul. Se fait rapidement, en cordonnet double. Très durable et de lavage facile. C'est un joli cadeau pour une mariée. Le groupe comprend: Dessus de tabouret, Tapis rectangulaire, et Tapis Ovale.

Le patron comprend des détails complets sur la façon d'exécuter le travail au crochet, sans abréviations, des idées quant aux couleurs, des instructions à faire chaque pièce au grandeur desiré.

Adressez votre commande:
Service des patrons, ...

Ecrivez lisiblement le numéro du patron desiré, s'il y a lieu et votre nom et adresse sur les lignes pointilleés ci-contre. Inclure 25 cents soit par bon postal, mandat d'express ou argent sous pli recommandé. Les patrons ne sont pas échangeables et ne sont pas en vente à nos bureaux.

Les instructions sont fournies en français.

No. ....
Nom ....
Adresse ....
....

DIVERS

A VANCOUVER

MONTREAL.— Le onzième congrès annuel de la Chambre de Commerce canadienne aura lieu cette année, à Vancouver, les 7, 8, et 9 septembre prochain. Des hommes d'affaires de toutes les provinces du Canada se rendront à Vancouver à cette occasion pour discuter les principaux problèmes auxquels le Canada doit faire face.

Des vacances en France

Les vacances approchent. Bientôt les cours seront terminés. Qu'allez-vous faire?

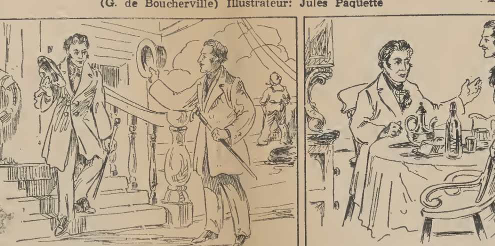
Voulez-vous faire du sport, de l'exercice physique et en même temps, perfectionner votre français dans un Chalet Scolaire catholique et français, en pleine montagne alpine? C'est une rare combinaison de facteurs concourant à vous faire passer d'utiles et agréables vacances.

Le Chalet de Vacances Scolaire "La Minerve" — à Chamoix—St-Gervais— en France, offre, dans un site incomparable, tout le confort moderne auquel vous êtes habitués et les garanties religieuses les plus sûres, puisqu'il est sous la direction d'un prêtre.

"Une de perdue deux de trouvées"

(G. de Boucherville) Illustrateur: Jules Paquette

Editeur:
L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce
Section des Trois-Rivières.





Pierre de St-Luc partit sans délai pour son voyage au Canada à la recherche de celle qui hantait de plus en plus sa pensée. Il amena son fidèle et inséparable Trim, heureux de visiter le pays de la neige. On voyagea à travers la Nouvelle-Angleterre, puis on s'embarqua sur le bateau *"Lac Champlain-St-Jean"*. Pierre fit à bord la connaissance d'un nommé Desrivières, jeune canadien de Montréal, qui du premier coup devint son ami, et son confident le plus estimé.

Au déjeuner, le lendemain Pierre s'ouvrit longuement à Desrivières. "Je dois me rendre à St-Ours, dit-il, puisque c'est dans cette paroisse qu'à vécu ma famille. J'y retracerai sans doute quelques souvenirs de ma mère et quelques signalements qui me permettront de la la retrouver. — Surtout, reprit Desrivières, n'oublie pas que je suis sous tes ordres. Je ne me reposerai pas avant que ta mère bien-aimée n'ait embrassé son enfant.

Débarqués à Montréal, les deux jeunes gens firent aussitôt leurs préparatifs pour le voyage à St-Ours. Desrivières se révéla d'une délicatesse et d'une prévoyance admirable envers son ami. Il n'oublia rien. On se procura même des chevaux de selle qu'on fit embarquer sur un bateau de marchandises en destination pour Sorel. "Nous voyagerons nous-mêmes en bateau jusque là, expliquait Desrivières, ensuite les chevaux nous serviront pour nous rendre à St-Ours.

L'Encyclique "Divini Redemptoris"

LETTRE ENCYCLIQUE AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVEQUES, EVEQUES ET AUTRES ORDINAIRES EN PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIEGE APOSTOLIQUE SUR LE COMMUNISME ATHEE

PIE XI, PAPE

Vénérables Frères, Salut et Bénédiction apostolique

(suite)

25. — Après avoir exposé les erreurs et les moyens d'action violents et trompeurs du communisme bolchevique et athée, il est temps désormais, Vénérables Frères, de leur opposer brièvement la vraie notion de la "Cité Humaine", de la Société humaine, telle que Vous la connaissez, et telle que nous l'enseignent la raison et la révélation par l'intermédiaire de l'Eglise "Magistra gentium".

La réalité suprême: Dieu

26. — Au-dessus de tous les êtres, il y a l'Etre unique, suprême, souverain, c'est-à-dire, Dieu, Créateur tout-puissant de toutes choses, juge infiniment sage et juste de tous les hommes. Cette réalité suprême de Dieu est la condamnation la plus absolue des impudents mensonges du communisme. Ce n'est point, en effet, parce que les hommes croient en Dieu, que Dieu existe; mais c'est parce que Dieu existe que tout homme, ne fermant pas volontairement les yeux devant la vérité, croit en Lui et Lui adresse ses prières.

Nature de l'homme et de la famille d'après la raison et la foi

27. — Ce que la raison et la foi disent de l'homme, Nous l'avons résumé, quant aux points fondamentaux, dans l'Encyclique sur l'éducation chrétienne (10). L'homme a une âme spirituelle et immortelle; il est une personne, admirablement pourvue par le Créateur d'un corps et d'un esprit, un vrai "microcosme", comme disaient les anciens, c'est-à-dire un petit monde, qui vaut (à lui seul) beaucoup plus que l'immense univers inanimé. En cette vie et dans l'autre, l'homme n'a que Dieu pour fin dernière; par la grâce sanctifiante, il est élevé à la dignité de fils de Dieu et incorporé au royaumes de Dieu dans le corps mystique du Christ. C'est pourquoi Dieu l'a doté de prérogatives nombreuses et variées: le droit à la vie, à l'intégrité du corps, aux moyens nécessaires à l'existence; le droit de tendre à sa fin dernière dans la voie tracée par Dieu; le droit d'association, de propriété, et le droit d'user de cette propriété.

28. — Comme le mariage et le droit à son usage naturel sont d'origine divine, ainsi la constitution et les prérogatives fondamentales de la famille ont été déterminées et fixées par le Créateur lui-même, et non par les volontés humaines ni par les faits économiques. Dans l'Encyclique sur le mariage chrétien (11) et dans Notre Encyclique, mentionnée plus haut, sur l'éducation, Nous Nous sommes étendu longuement sur ces questions.

NATURE DE LA SOCIETE

Droits et devoirs mutuels de l'homme et de la société

29. — En même temps Dieu destina l'homme à vivre en société comme sa nature le demande. Dans le plan du Créateur, la société est un moyen naturel, dont l'homme peut et doit se servir pour atteindre sa fin, car la société est faite pour l'homme et non l'homme pour la société. Ce qui ne veut point dire, comme le comprend le libéralisme individualiste, que la société est subordonnée à l'utilité égoïste de l'individu, mais que, par le moyen de l'union organique avec la société, la collaboration mutuelle rend possible à tous de réaliser la vraie félicité sur terre; cela veut dire encore que c'est dans la société que se développent toutes les aptitudes individuelles et sociales données à l'homme par la nature, aptitudes qui, dépassant l'intérêt immédiat du moment, reflètent dans la société la perfection de Dieu, ce qui est impossible si l'homme reste isolé. Ce dernier but de la société est lui-même, en dernière analyse, ordonné à l'homme, afin que, reconnaissant ce reflet des perfections divines, par la louange et l'adoration, il le fasse remonter à son Créateur. Seul l'homme, seule la personne humaine, et non la collectivité en soi, est doué de raison et de volonté moralement libre.

30. — Ainsi de même que l'homme ne peut se soustraire aux devoirs qui selon la volonté de Dieu le lient envers la société civile, et que les représentants de l'autorité ont le droit, dans les cas où l'individu s'y refuserait sans raison légitime, de le contraindre à l'accomplissement de son devoir; de même la société ne peut frustrer l'homme des droits personnels que le Créateur lui a concédés et dont Nous avons signalé plus haut les plus importants; elle ne peut lui en rendre, par principe, l'usage impossible. Il est donc conforme à la raison et à ses exigences qu'en dernier lieu toutes les choses de la terre soient ordonnées à la personne humaine, afin que par son intermédiaire elles retournent au Créateur. A l'homme, à la personne humaine s'applique vraiment ce que l'Apôtre des Gentils écrit aux Corinthiens sur l'économie du salut: "Tout est à vous, mais vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu". (12) Tandis que le communisme, renversant l'ordre des relations entre l'homme et la société, appauvrit la personne humaine, voilà les hauteurs où l'élèvent la raison et la révélation!

L'ordre économique et social

31. — De l'ordre économique et social Léon XIII a exposé les principes directeurs dans l'Encyclique sur la question du travail (13); ces principes, dans Notre Encyclique sur la reconstruction de l'ordre social (14) Nous les avons adaptés aux exigences du temps présent. De plus, insistant encore sur la doctrine séculaire de l'Eglise touchant le caractère individuel et social de la propriété privée, Nous avons précisé le droit et la dignité du travail, les rapports de collaboration qui doivent exister entre ceux qui possèdent le capital et les travailleurs, le salaire dû en stricte justice à l'ouvrier pour lui et pour sa famille.

32. — Dans cette même Encyclique, Nous avons montré que les moyens de sauver le monde actuel de la ruine dans laquelle le libéralisme amoral nous a plongés, ne consistent ni dans la lutte des classes ni dans la terreur, beaucoup moins encore dans l'abus autocratique du pouvoir de l'Etat, mais dans l'instauration d'un ordre économique inspiré par la justice sociale et les sentiments de la charité chrétienne. Nous avons montré comment une saine prospérité doit se baser sur les vrais principes d'un corporatisme sain qui respecte la hiérarchie sociale nécessaire, et comment toutes les corporations doivent s'organiser dans une harmonieuse unité, en s'inspirant du bien commun de la société. La mission principale et la plus authentique du pouvoir civil est précisément de promouvoir efficacement cette harmonie et la cordination de toutes les forces sociales.

Hiérarchie sociale et prérogatives de l'Etat

33. — Afin d'assurer cette collaboration organique et cette tranquille harmonie, la doctrine catholique revendique pour l'Etat la dignité et l'autorité d'un vigilant et prévoyant défenseur des droits divins et humains, dont les Saintes Ecritures et les Pères de l'Eglise parlent si souvent. Il est faux que tous les hommes aient les mêmes droits dans la société civile et qu'il n'existe aucune hiérarchie légitime. Qu'il Nous suffise de rappeler les Encycliques de Léon XIII, indiquées plus haut, en particulier celle qui concerne le pouvoir de l'Etat (15) et celle qui traite de la constitution chrétienne de l'Etat (16). Ces Encycliques exposent clairement au catholiques les principes de la raison et de la foi qui le rendront capable de se prémunir contre les erreurs et les dangers de la conception bolchevique de l'Etat. La spoliation des droits et l'asservissement de l'homme, la négation de l'origine première et transcendante de l'Etat et de son pouvoir, l'horrible abus de l'autorité publique au service du terrorisme collectiviste, tout cela est précisément le contraire de ce qu'exigent la morale naturelle et la volonté du Créateur. La société civile et la personne humaine tirent leur origine de Dieu et sont par Lui mutuellement ordonnées l'une à l'autre; aucune des deux, par conséquent, ne peut se soustraire à ses devoirs envers l'autre, ni renier ou diminuer les droits de l'autre. C'est Dieu qui a réglé ces rapports mutuels dans leurs lignes essentielles; le communisme commet une usurpation injuste quand il impose au lieu de la loi divine basée sur les principes immuables de la vérité et de la charité, un programme politique de parti, provenant de l'arbitraire humain et tout rempli de haine.

BEAUTE DE LA DOCTRINE DE L'EGLISE

34. — Quand elle enseigne cette lumineuse doctrine, l'Eglise n'a pas d'autre but que de réaliser l'heureux message chanté par les anges sur la grotte de Bethléem, à la naissance du Rédempteur: "Gloire à Dieu... et... paix aux hommes..." (17); paix véritable et vraie félicité, même ici-bas, autant qu'il est possible, en vue de préparer la félicité éternelle, mais paix réservée aux hommes de bonne volonté. Cette doctrine se tient à égale distance des erreurs extrêmes comme des exagérations des partis ou des systèmes qui s'y rattachent; elle garde toujours l'équilibre de la justice et de la vérité; elle réclame la juste mesure dans la théorie et en assure la réalisation progressive dans la pratique, s'efforçant de concilier les droits et les devoirs de tous, l'autorité avec la liberté, la dignité de l'individu, avec celle de l'Etat, la personnalité humaine du subordonné avec l'origine divine du pouvoir; la juste soumission, l'amour ordonné de soi-même, de sa famille et de sa propre patrie avec l'amour des autres familles et des autres peuples, sentiment fondé sur l'amour de Dieu, père, premier principe et fin dernière de tous les hommes. Elle ne sépare pas le souci modéré des biens temporels de la sollicitude pour les biens éternels. Si elle subordonne les premiers aux autres, suivant la parole de son divin Fondateur: "Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît" (18), elle est bien loin toutefois de se désintéresser des choses humaines et d'entraver le progrès et les avantages matériels; au contraire, elles les aide et les favorise de la manière la plus raisonnable et la plus efficace. Ainsi, bien que l'Eglise n'ait jamais sur le terrain économique et social, présenté de système technique déterminé, ce qui d'ailleurs ne lui appartient pas, elle a pourtant clairement indiqué, sur certains points, des directives qui, tout en s'adaptant dans le concret à des applications diverses selon les différentes conditions de temps, de lieux et de peuples, montrent la bonne voie pour assurer l'heureux progrès de la société.

35. — La sagesse, la valeur de cette doctrine est admise par tous ceux qui la connaissent véritablement. Avec raison, des hommes d'Etat éminents ont pu affirmer qu'après avoir étudié les divers systèmes sociaux ils n'avaient rien trouvé de plus sage que les principes exposés dans les Encycliques "Rerum novarum et Quadragesimo anno". Jusque dans les pays non catholiques, et même non chrétiens, on reconnaît la grande valeur sociale des doctrines de l'Eglise. C'est ainsi qu'un homme politique éminent, non chrétien, de l'Extrême-Orient, n'hésitait pas à proclamer, il y a un mois à peine, que l'Eglise avec sa doctrine de paix et de fraternité chrétienne apporte une très précieuse contribution à l'établissement et au maintien si laborieux de la paix entre les nations. Enfin, des rapports authentiques arrivant au Centre de la Chrétienté affirment que les communistes eux-mêmes, s'ils ne sont pas totalement corrompus, lorsqu'on leur expose la doctrine sociale de l'Eglise, en reconnaissent la supériorité sur les doctrines de leurs chefs et de leurs maîtres. Ceux que la passion aveugle et à qui la haine ferme les yeux devant la lumière de la vérité, ceux-là seuls la combattent obstinément.

Est-il vrai que l'Eglise n'a pas agi en conformité avec sa doctrine?

36. — Mais les ennemis de l'Eglise, forcés de reconnaître la sagesse de sa doctrine, l'accusent cependant de n'avoir pas su conformer ses actes à ses principes et affirment en conséquence la nécessité de chercher d'autres voies. Combien cette accusation est fausse et injuste, toute l'histoire du Christianisme le démontre. Pour ne rappeler ici que quelques faits caractéristiques, c'est le Christianisme qui, le premier, proclama généreusement, avec une ardeur et une conviction inconnues aux siècles précédents, la vraie et universelle fraternité de tous les hommes, à quelque race ou condition qu'ils appartiennent, il contribua ainsi puissamment à l'abolition de l'esclavage, non par des révoltes sanguinaires, mais par la force intérieure de sa doctrine, en faisant voir à l'orgueilleuse patricienne de Rome dans son esclave une soeur dans le Christ. C'est le Christianisme qui adore le Fils de Dieu fait homme par amour des hommes et devenu "Fils du Charpentier", "Charpentier" lui-même (19); c'est le Christianisme qui consacra la vraie dignité du travail manuel, tâche autrefois méprisée, au point que l'honnête Marcus Tullius Cicéron, résumant l'opinion générale de son temps, ne craignit pas d'écrire ces paroles qui, aujourd'hui, feraient honte à n'importe quel sociologue: "Tous les artisans s'occupent de métiers méprisables, car l'atelier ne peut rien avoir de noble". (20)

37. — Fidèle à ses principes l'Eglise a régénéré l'humanité. Sous son influence, ont surgi d'admirables oeuvres de charité, des corporations puissantes d'artisans et de travailleurs de toutes catégories; le libéralisme du siècle passé s'en est moqué, parce qu'elles étaient des organisations du moyen âge; mais elles s'imposent aujourd'hui à l'admiration de nos contemporains qui, en divers pays, cherchent à les faire revivre. Lorsque d'autres courants entravaient son oeuvre et empêchaient son influence salutaire, l'Eglise, et cela jusqu'à nos jours, ne cessait pas d'avertir les égarés. Il suffit de rappeler avec quelle fermeté, quelle énergie et quelle constance Notre Prédécesseur Léon XIII a revendiqué pour l'ouvrier le droit d'association, que le libéralisme régnant dans les plus puissants Etats s'acharnait à lui refuser. Même à l'heure actuelle, la doctrine de l'Eglise exerce une influence plus grande qu'il ne paraît; car le pouvoir des idées sur les faits est certainement considérable, bien qu'il soit invisible et difficile à mesurer.

38. — On peut dire en toute vérité que l'Eglise, à l'imitation du Christ, a passé à travers les siècles en faisant du bien à tous. Il n'y aurait ni socialisme ni communisme si les chefs des peuples n'avaient pas dédaigné ses enseignements et ses maternels avertissements. Mais ils ont voulu élever, sur les bases du libéralisme et du laïcisme, d'autres constructions sociales, qui tout d'abord paraissaient puissantes et grandioses; mais on vit bientôt qu'elles n'avaient pas de fondements solides; elles s'écrouleront misérablement l'une après l'autre, comme doit s'écrouler fatalement tout ce qui ne repose pas sur l'unique pierre angulaire qui est Jésus Christ.

Remèdes et moyens

39. — Telle est, Vénérables Frères, la doctrine de l'Eglise, la seule qui puisse apporter la vraie lumière, dans les choses sociales comme dans les autres problèmes, la seule doctrine de salut en face de l'idéologie communiste. Mais il faut que cette doctrine passe dans la pratique de la vie, suivant l'avertissement de l'Apôtre saint Jacques: "Agissez d'après cet enseignement et ne vous contentez pas de l'écouter, en vous abusant vous-mêmes" (21); voilà pourquoi la tâche la plus urgente, à l'heure actuelle, c'est d'appliquer énergiquement les remèdes appropriés et efficaces pour détourner la révolution menaçante qui se prépare. Nous en avons la ferme confiance, l'acharnement avec lequel les fils de ténèbres travaillent jour et nuit à leur propagande matérialiste et athée sera du moins pour les fils de lumière un stimulant de piété, leur inspirera un zèle égal et même plus grand pour l'honneur de la Majesté divine.

40. — Que faut-il donc faire, quels remèdes employer pour défendre le Christ et la civilisation chrétienne contre cet ennemi pernicieux? Comme un père au milieu du cercle de famille, Nous voudrions, pour ainsi dire dans l'intimité, vous entretenir des devoirs que le grand combat d'aujourd'hui impose à tous les fils de l'Eglise et même aux enfants qui se sont éloignés d'elle Nous adressons ce paternel avertissement.

RENOUVEAU DE VIE CHRETIENNE

Remède fondamental

41. — Comme aux époques des plus violentes tempêtes dans l'histoire de l'Eglise, aujourd'hui encore le remède fondamental consiste dans une rénovation sincère de la vie privée et publique selon les principes de l'Evangile chez tous ceux qui se glorifient d'appartenir au Christ, afin qu'ils soient vraiment le sel de la terre et préservent la société humaine de la corruption totale.

42. — Avec un sentiment de profonde reconnaissance envers le Père des lumières, de qui descend "tout don excellent et toute grâce parfaite" (22), Nous voyons partout les signes consolants de ce renouveau spirituel, non seulement dans les âmes particulièrement choisies qui, à notre époque se sont élevées jusqu'au sommet de la plus sublime sainteté et dans les âmes toujours plus nombreuses qui tendent généreusement vers ces hauteurs de lumière, mais encore dans une renaissance de piété sentie et vécue, au sein de toutes les classes, comme Nous l'avons rappelé récemment dans Notre Motu proprio "In multis solaciis" du 28 octobre dernier, à l'occasion de la réorganisation de l'Académie Pontificale des Sciences (23).

43. — Cependant, il faut avouer que dans ce travail de rénovation spirituelle il reste encore beaucoup à faire. Même dans les pays catholiques, un trop grands nombre de personnes ne sont pour ainsi dire que des catholiques de nom. Tout en observant plus ou moins fidèlement les pratiques les plus essentielles de la religion qu'ils se vantent de professer, un trop grand nombre n'ont pas le souci de perfectionner leurs connaissances religieuses, d'acquérir des convictions plus intimes et plus profondes; ils s'appliquent encore moins à vivre de telle sorte qu'à l'apparence extérieure corresponde vraiment la beauté intérieure d'une conscience droite et pure, comprenant et accomplissant tous ses devoirs sous le regard de Dieu. Cette religion de façade, vaine et trompeuse apparence, déplaît souverainement au Divin Sauveur, car Il veut que tous adorent le Père, "en esprit et en vérité" (24) Celui qui ne vit pas véritablement et sincèrement la foi qu'il professe ne saurait résister longtemps au vent de persécution et à la tempête violente qui souffle au-

(Suite à la page 8)

SUR LA FERME

Préparez les chevaux de la ferme

Le cultivateur prévoyant qui se sert d'un tracteur profite toujours des loisirs que lui donne l'hiver pour reconditionner sa machine, la nettoyer et remplacer les parties usées, en un mot, la préparer pour les travaux de la saison. Cet examen général du matériel moteur n'est pas nécessaire pour le cultivateur qui se sert de chevaux, car ici les parties usées se remplacent d'elles-mêmes. Cependant même avec les chevaux, il faut un certain "conditionnement", et c'est maintenant que l'on doit y voir. Quand on prépare bien les chevaux pour les travaux qu'ils sont appelés à faire on obtient une meilleure production d'énergie à plus bas prix.

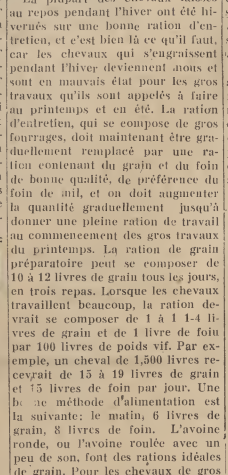
La plupart des chevaux laissés au repos pendant l'hiver ont été hivernés sur une bonne ration d'entretien, et c'est bien là ce qu'il faut, car les chevaux qui s'engraissent pendant l'hiver deviennent mous et sont en mauvais état pour les gros travaux qu'ils sont appelés à faire au printemps et en été. La ration d'entretien, qui se compose de gros fourrages, doit maintenant être graduellement remplacé par une ration contenant du grain et du foin de bonne qualité, de préférence du foin de mil, et on doit augmenter la quantité graduellement jusqu'à donner une pleine ration de travail au commencement des gros travaux du printemps. La ration de grain préparatoire peut se composer de 10 à 12 livres de grain tous les jours, en trois repas. Lorsque les chevaux travaillent beaucoup, la ration devrait se composer de 1 à 1 1-4 livres de grain et de 1 livre de foin par 100 livres de poids vif. Par exemple, un cheval de 1,500 livres recevrait de 15 à 19 livres de grain et 15 livres de foin par jour. Une bonne méthode d'alimentation est la suivante: le matin, 6 livres de grain, 8 livres de foin. L'avoine ronde, ou l'avoine roulée avec un peu de son, font des rations idéales de grain. Pour les chevaux de gros travail, on peut remplacer une partie de l'avoine par un peu d'orge ou de blé d'Inde roulé. Diminuez la ration de grain de moitié pendant les jours où les chevaux sont au repos et pendant les fins de semaine. Une buvée de son le samedi soir, additionnée de mélasse et de quelques pincées de salpêtre, est très utile, aussi bien pendant la période de préparation que pendant la saison des travaux. Tous les changements de nourriture, quels qu'ils soient, doivent être faits graduellement.

Les chevaux devraient toujours avoir du sel devant eux, de préférence du sel gemme. Il faut donner de l'eau abondamment et fréquemment, et la plus grosse partie devrait être donnée avant les repas plutot qu'après. Au travail les chevaux doivent être abreuvés aussi souvent que possible.

Si les poils sont longs et lourds, il est bon de tondre, et un bon étriage ou pansage est une dépense utile d'énergie en tout temps. Ajustez et nettoyez les colliers et les harnais avec soin. Une bonne précaution, spécialement chez les jeunes chevaux, est de laver les épaules tous les jours, après la journée de travail, avec de l'eau froide salée, pour nettoyer et durcir la peau.

Les dents et les pieds des chevaux exigent une attention spéciale. Si cela est nécessaire, faites examiner et égaliser les dents pour que les chevaux puissent bien broyer leurs aliments. Rognez les pieds avec soin, et maintenez toujours les surfaces d'usure bien planes. Il n'est pas nécessaire de ferrer les chevaux qui travaillent sur la ferme, mais lorsque le ferrage est nécessaire, il doit être fait fréquemment et parfaitement. Méfiez-vous des poux, des vers et des larves, qui prélèvent un gros tribut sur l'énergie du cheval et supprimez-les de bonne heure.

La bonne nourriture, l'attention au bon moment, la douceur et la bonté, feront des merveilles pour développer l'énergie et la force du meilleur allié de l'homme, c'est-à-dire du cheval.



Entrefilets

En 1936, le Canada a exporté sur l'Argentine 3096 tonnes métriques de semence certifiée de pommes de terre. Une tonne métrique équivaut à 2,205 livres.

* * *

Depuis le développement de sa colonisation, la Palestine est montée rapidement au deuxième rang parmi les grands exportateurs d'agrumes (fruits du genre citrus) du monde.

* * *

Le Canada est, après l'Australie, le pays qui a fourni le plus de blé au Japon en 1936. Le Canada a également maintenu et même amélioré la position qu'il occupait comme le plus grand exportateur de plomb, d'aluminium et de papier à journal sur le pays du soleil levant. Parmi les nombreux autres articles d'exportation du Canada, il y a tous les articles nécessaires au jeu de hockey: batons, patins et rondelles.

* * *

L'Etat libre d'Irlande annonce qu'à partir du 22 mars 1937, il sera payé aux cultivateurs une prime de 10 shillings ($2.40) pour chaque peau de veau approuvée par le Ministère de l'Agriculture de l'Etat libre d'Irlande et exportée.

* * *

Les chevaux importés du Canada aux Etats-Unis et dont la valeur ne dépasse pas $150 paient un droit de $20 par tête; les chevaux dont la valeur dépasse $150 sont sujets à un droit de 20 pour cent "ad valorem". Avant janvier 1936, le droit imposé aux chevaux dont la valeur ne dépassait pas $150 était de $30 par tête. Entre 1931 et 1935, il y a eu une augmentation lente mais soutenue dans le nombre des chevaux importés aux Etats-Unis, et en 1936 les importations se sont chiffrées par 17,156 têtes pour la catégorie au-dessous de $150 et à 325 pour la catégorie au-dessous de $150.

Achetez vos poussins au cours des quelques semaines qui vont suivre

Si vous voulez avoir des poules qui pondent bien en automne, ou des poulets de gril qui soient prêts à être mis sur le marché à l'époque où ils obtiennent un bon prix, vous ferez bien de ne pas trop tarder à acheter vos poussins, pas plus tard que les trois ou quatre semaines prochaines. C'est là le conseil que le Service des volailles du Ministère fédéral de l'Agriculture donne aux cultivateurs.

La vente des poussins est active actuellement dans les Provinces Maritimes, ainsi que dans les quatre provinces de l'Ouest; elle est passable dans l'Ontario et le Québec. Il est évident que la demande de bons poussins croit sans cesse; par bons poussins on entend ceux qui descendent de bonne souche et qui proviennent de basses-cours soumises à l'épreuve du sang et approuvées. A l'heure actuelle, 95 pour cent des couvoirs approuvés au Canada n'emploient que des oeufs provenant de poules bonnes pondeuses et appartenant à des basses-cours dont le sang a été éprouvé. Ces couvoirs vendent environ 15,000,000 de poussins par an, dont le prix varie de 10 à 15 sous par poussin.

Stocks de grain le 31 mars

Les stocks de blé au Canada le 31 mars 1937 sont d'environ 129,000,000 de boisseaux intérieurs à ceux du 31 mars 1936. Les stocks d'avoine, d'orge et de seigle sont aussi considérablement inférieurs à ceux du 31 mars 1936, tandis que les stocks de graine de lin sont légèrement plus considérables.

Les stocks de blé au Canada le 31 mars 1937 étaient de 118,005,450 boisseaux comparativement à 246,797,301 il y a un an, quantité légèrement revisée. Le chiffre de 1937 est le plus bas à cette date depuis 1922 (114,986,086 boisseaux). Les stocks de blé sur les fermes, le grain de semence compris, sont de 46,931,000 boisseaux, soit un peu plus que la quantité légèrement revisée de 46,754,000 boisseaux le 31 mars 1936. Le 31 mars 1937, le blé en magasin au Canada, autre que celui sur les fermes, s'élève à 71,071 450 boisseaux, soit 128,968,851 boisseaux de moins qu'au 31 mars 1936, alors que le blé en magasin s'élevait à 200,043,301 boisseaux. Outre ces quantités de blé au Canada, il y a aux Etats-Unis 14,050,834 boisseaux de blé canadien, ce qui donne un total de 132,056,284 boisseaux aux Etats-Unis et au Canada comparativement à 263,232,466 boisseaux à la fin de mars 1936. Les stocks d'avoine au Canada le 31 mars 1937 sont de 79,504,368 boisseaux comparativement à 155,783,236 boisseaux il y a un an, tandis que les stocks d'orge sont de 19,733,533 boisseaux contre 31,447,981 boisseaux le 31 mars 1936. A la fin de mars, les stocks de seigle se chiffrent à 1,954,1144 boisseaux comparativement à 6,979,456 boisseaux il y a un an. Les stocks de graine de lin sont de 888,047 boisseaux le 31 mars 1937 contre 694,957 il y a un an.

Stocks de pommes de terre, de foin et trèfle sur les fermes le 31 mars

Les stocks de pommes de terre sur les fermes le 31 mars 1937 s'élèvent à 10,482,000 cwt comparativement à 11,447,000 à pareille date l'an dernier, soit une diminution approximative de 1,000,000 de cwt. Les stocks de pommes de terre dans l'Ile du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick sont beaucoup plus considérables que ceux de l'an dernier, mais au Manitoba et dans la Saskatchewan, ils le sont moins. On attribue la diminution dans ces deux provinces aux mauvaises récoltes de 1936. Les stocks de foin et trèfle sur les fermes le 31 mars 1937 s'élèvent à 3,356,000 tonnes contre 3,967,000 tonnes l'an dernier. Les stocks sont particulièrement abondants dans les Provinces Maritimes.

Nota:— Les stocks de grain et de pommes de terre comprennent la semence destinée à la prochaine campagne.

LE MARCHE

Les grains

Blé— No. 1 dur 137; No. 1 Nor. 136 3-4; No. 2 Nor. 134; No. 3 Nor. 130; No. 4 Nor. 127 1-2; No. 5, 119 1-2; No. 6, 1111-2; Fourrage 91 1-2; No. 1 Garnet 131 1-2; No. 2 Garnet 130 1-2; No, 1 Durum 142 1-2; No. 1 A.R.W. 123 1-2; No. 4 Spécial 117 1-2; No. 5 Spécial 108 1-2; No. 6 Spécial 104 1-2; Voie 136 1-2; Criblures $16 la tonne.

Avoine— No. 2 C.W. 59 3-4; No. 3 C.W., Ex. 1 fourrage 57 3-4; No. 1 fourrage 57 1-4; No. 2 fourrage 55 3-4; No. 3 fourrage 50 3-4; Voie 58 3-4.

Orge— Maltages 6 rangées Ex. 3 C.W. 93; Ex. 3 C.W. Spécial 86; 2 rangées Ex. 3 C.W. 76; Autres: No. 3 C.W. 70 3-4; NNo. 4 C.W. 67; No. 5 C.W. 66; No. 6 C.W. 65; Voie 71.

Lin— No. 1 C.W. 179 1-2; No. 2 C.W. 175 1-2; No. 3 C.W. 159 1-2; No. 4 C.W. 154 1-2.

Seigle— No. 2 C.W. 11 5-8.

Les bestiaux

Reçus: 12 bestiaux, 73 porcs

Marché ferme, bons tauraux $5.75 à $6, medium $4.50 à $5, couple de génisses medium $4.50, bonnes vaches $3.50.

Marché des porcs ferme, bacons $8.

LE CHANGE

La livre sterling à New -York 4.92 3-8.

Le dollar canadien à New-York 1.00 7.64.

Le franc à New-York 4.47 3-8.

La livre sterling à Montréal 4.91 7-8.

Le dollar américaine à Montréal .99 7-8

En Or: La livre 12s; dollar américain 59.54 sous; dollar canadien 59.60 sous.

Elections provinciales le 1er juin

VICTORIA.— Le premier ministre Pattullo a prorogé la session et annoncé que les élections provinciales auraient lieu le 1er juin ainsi qu'un plébiscite au sujet de l'étatisation de la médecine.

PIERRE L'ERMITE

:-: Les deux mains :-:

XXXIII

Mais quoi..? L'abbé Longuet a subitement devant lui un homme qu'il ne reconnait pas.

Pendant qu'il va et vient, l'instituteur a mis le front dans ses mains ... Et on dirait..., oui, on dirait qu'il souffre..?

D'un geste brusque, le prêtre lui prend le bras...

— Qu'avez-vous?...

— Laissez-moi!... répond Bernard en se dirigeant vers la porte.

Il s'en va, comme étourdi. L'abbé le suit, prêt à lui porter secours.

L'instituteur est pâle effrayamment.

Arrivé à la porte du jardin, il se retourne, et, d'un geste las:

— Adieu, Monsieur le Curé!... Et dire que, moi aussi, j'étais venu pour vous parler d'amour!...

CHAPITRE XXI

A Monsieur l'abbé Longuet, curé de Grez-sous-Forêt.

Monsieur le Curé,

Vous ne m'avez pas compris, hier!...

Vous avez cru avoir devant vous un fanfaron bravache venant défier vos croyances religieuses jusque dans votre presbytère, et ne voyant que pour cela...

J'avoue que j'ai fait tout le nécessaire pour produire en vous cette désastreuse impression.

En réalité, j'étais surtout un pauvre poltron qui sifflait précisément parce qu'il avait peur!...

Pourtant, je ne demandais qu'à être très simple. Pourquoi faut-il que, par ma faute, la conversation ait dévié dès le début sur un terrain ravagé par tant de batailles, et où nous sommes, où nous resterons, hélas! d'irréconciliables adversaires?

D'ailleurs, c'est moi qui ai surtout payé la note, car je suis rentré à la maison dans le plus absolu découragement, avec l'impression que j'avais transformé en ennemi personnel celui qui peut-être n'aurait pas refusé de me tendre la main dans la circonstance la plus grave de ma vie.

J'essaye de réparer aujourd'hui le malentendu d'hier; voici très simplement ce dont il s'agit.

Je vais droit au fait. Il tient en quelques mots:

J'aime Mlle Adrienne, la jeune institutrice du château que vous connaissez bien.

Je l'aime de toutes les forces de mon être, et mon rêve serait d'en faire ma femme.

Or, moi, je lui fais horreur!...

Maintenant, vous savez tout. Je pourrais vous raconter, une par une, les phases de cette affection. A quoi bon!... Pourtant, si vous voulez, j'irai vous en parler un jour ..., vous dire à quel point je suis pris..., à quel, point aussi je suis malheureux!

J'ai essayé de plaider ma cause. Mais, seul, j'ai été battu sans aucun espoir.

Mlle Adrienne me repousse pour des raisons que vous supposez, et qui, sans me convaincre, ont, hélas! leur immense valeur.

Alors, j'ai cherché s'il y avait sur terre un moyen quelconque de ne pas désespérer.

Et à mesure que je creusais la question, c'est vous qui vous dressiez devant moi... Vous!... Toujours vous!...

... Vous seul pouvez parler à cette enfant un langage qu'elle consente à écouter.

... Vous seul tenez son esprit et son coeur entre vos mains; et si j'arrive à vous persuader, c'est un peu elle déjà que j'atteindrai.

... Vous seul pouvez l'arracher à ses préjugés, lui faire comprendre les concessions que la vie oblige à faire, et, qui sait!... la forcer peut-être à s'arrêter devant l'homme qui l'implore.

Voyez si vous êtes vengé, et à quel point je suis malheureux, puisque, si Mlle Adrienne devient un jour ma femme, c'est de votre main que je la tiendrai!

Comme vous êtes tout!... Comme on vous trouve sur toutes les routes, mêmes les plus personnelles et les plus intimes de nos coeurs!

Aussi, comme on a raison de vous combattre, de vous refouler dans vos sacristies, où quand même, hélas, les faibles viennent chercher vos oracles!...

Et ne dites pas non!...

Ne niez pas votre pouvoir.

J'ai assisté, un soir, sans que vous vous en doutiez, au tranquille exercice de votre influence. Je suis parti désespéré de ce que j'avais vu.

Mon bonheur, ma vie, plus que ma vie, est donc entre vos mains.

Dites un mot, et je vivrai!

Dites-le, malgré mon orgueil d'hier, malgré celui d'aujourd'hui qui me fait me dresser devant vous, à l'heure même où je viens mendier votre appui...

Dites-le, et vous aurez la suprême jouissance de vous venger en faisant le bien... et quel bien!... à votre ennemi, et quel ennemi!

Olivier Bernard.

Monsieur Bernard
Instituteur à Grez-sous-Forêt.

Cher Monsieur.

Pourquoi ne m'avoir pas parlé hier, avec l'abandon et le coeur dont votre lettre déborde..?

Ou plutôt, non!.. Je ne vous pose aucune question. Comme vous, je vais droit au fait. Et je vous réponds seulement que mon concours vous est acquis dans cette circonstance si grave de votre vie.

Il vous est acquis parce que j'ai pour votre nature loyale une grande estime.

J'abhorre vos idées; mais de vos idées, vous n'êtes pas actuellement responsable. Vous n'avez reçu aucune éducation religieuse; on vous a versé de l'encre dans le cerveau à un époque où vous ne pouviez pas vous défendre. Pourquoi vous en voudrais-je..? D'ailleurs, vous êtes un sincère; et quand, tôt ou tard, la vie vous mettra en présence de la Vérité, cette Vérité vous la reconnaitrez et vous irez à elle. Je suppose même que vous avez oublié le moment d'émotion par lequel, sans le vouloir, vous m'avez fait passer hier.. Je me le suis reproché après votre départ. Hélas, le vieil homme n'a pas encore laissé toute la place au prêtre!

Mais parlons de ce qui vous tient si justement à coeur.

Vous avez admirablement bien choisi.

Je ne connais aucune jeune fille plus acomplie que Mlle Adrienne. Je ne demande qu'une chose, c'est qu'elle vous comprenne, comme moi je vous comprends aujourd'hui. De là, à vous aimer, il n'y aurait qu'un pas.

Je vous recevrai bien volontiers si vous croyez devoir trouver quelque douceur à parler de vos projets d'avenir.

Permettez-moi, et malgré vous, de garder l'espoir que nos deux mains pourront se joindre un jour, non pour la poignée de mains banale, mais pour la défense de ce que vous et moi, aimons d'un égal amour... la Patrie et la Vérité!...

Abbé Longuet.

CHAPITRE XXII

Le parc du château de Grez, un joli matin de février.

Il fait si beau..., le ciel est si clairement pur..., l'atmosphère si douce, la nature si heureuse, les oiseaux chantent si joliment, qu'on croirait l'hiver parti, et le bon soleil enfin revenu pour toujours.

L'abbé Longuet a dit ce matin sa messe dans la chapelle du château comme il le fait régulièrement une fois par semaine, et après avoir bu son habituelle tasse de thé, il prend la grande allée pour rentrer chez lui, en coupant par le parc.

Le curé de Grez est un amoureux de la nature, et sous tous ses aspects. Il l'aime même en hiver, parce qu'elle est plus calme, plus complètement sienne, et que ses visions en sont moins banales.

Il marchait, ce matin-là, joyeux du printemps qui s'annonçait, lorsqu'en passant au pied de tilleuls malmenés par les rafales, il eut l'idée de chercher, sous les feuilles mortes, si quelques timides primevères ne montraient pas, au milieu des ruines de la nature, leurs petites fleurs d'espoir.

Penché le long du mur bâti, tel une forteresse, avec les grès de la forêt, et tout couvert de mousse, l'abbé écartait des débris de branches cassées, quand il entendit tout à coup derrière lui un rire frais qui fusait comme les perles d'un collier s'égrenant sur la pierre.

L'abbé se retourna.

C'était Adda qui faisait avec ses élèves une promenade matutinale.

— Pourquoi riez-vous, Mesdemoiselles?

— Nous rions parce que nous sommes sûres que vous cherchez des primevères!

— Et alors?..

— ... Nous sommes sûres aussi qu'il n'y en a pas, surtout où vous êtes!

— Parce que?...

— Pour la raison très simple que nous y passons dix fois par jour, et que les fillettes que voici n'ont pas leurs petits yeux dans leurs petites poches!

— Je vois bien que la première fleur, ce n'est pas moi qui la cueillerai!

— Non, car c'est déjà fait!

— Enfin! Si elle arrive à la même destination!

(A suivre).

CONTRIBUTIONS DE NOS CORRESPONDANTS

La Vie Française en Saskatchewan

* * * *

Remerciements

Les Religieuses de Notre-Dame, PPonteix, désirent remercier sincèrement Monseigneur Kugener, les prêtres et les personnes amies qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du décès de leur chère Socur Madeleine de la Croix.

:::

Veillardville

Lundi le 12 avril a eu lieu un mariage qui unit deux honorables familles le Veillardville.

Dans l'église de Hudson Bay Jct. décorée avec goût pour la circonstance, Mlle Clara Lessard, fille de Mme Louis Strausser unissait sa destinée à celle de Louis Alain, fils de Henry Alain. Le R. Père Anciaux, P.S.M. notre missionnaire a reçu les serments des époux et a aussi célébré la messe qui suivit. Le choeur de chant de Veillardville a très bien rendu la messe de St-Bazil et Madame Patrick Mondor a chanté avec âme un solo à l'Eucharistie.

A l'Evangile le R. P. Anciaux prononça un éloquent sermon qui fut très apprécié par la nombreuse assistance. Après la messe, une cérémonie très touchante eut lieu. La mariée déposa sa couronne et son ruban d'Enfant de Marie au pied de la Statue de la ste Vierge pendant que le choeur chantait "Prends ma couronne, je te la donne" Mlle Helène Veillard jouait l'orgue. Une quête fructueuse faite par la demoiselle et le garçon d'honneur a été dédiée selon le voeu des époux à la construction du presbytère de Hudson Bay Jct.

Dans l'après-midi, un banquet à la demeure des parents de l'épouse a réuni parents et amis du jeune couple. Le même soir M. et Mme Louis Alain sont partis pour leur voyage de noces dans le Minnesota. A leur retour ils résideront à Flin Flon où M. Louis Alain est employé à la mine. Nous souhaitons à l'heureux couple une longue vie de bonheur.

Les gens de Veillardville sont heureux de recevoir parmi eux six nouvelles familles catholiques. Cette addition les fortifie dans leur espoir de voir bientôt s'ériger dans leur district une église; qui nous l'espérons se construira cet été. A cet effet des billots ont été coupés et attendent la scie! La main-d'oeuvre gratuite et les bonnes volontés ne manqueront pas, même les Dames de l'Autel y mettent leur ardeur. Sans oublier les enfants du Catéchisme qui se proposent de faire encore cette année, chacun un petit jardin, dont les légumes seront vendus au profit de l'église. Ceci joint aux dons qui nous sont déjà venus de France et de l'Est mèneront à bien l'oeuvre qui nous tient tant à coeur.

:::

St-Front

JUBILE SACERDOTAL

Le dimanche, 11 avril, notre paroisse de Saint-Front célébrait dans l'allégresse, le 25 ème anniversaire sacerdotal de son vénéré curé, le R. P. Robveille, P.S.M.

Malgré des routes impraticables, connues exclusivement par les habitants de St-Front, la grande majorité des paroissiens remplissait l'église à l'heure de la grand'messe. Le temple saint avait pour la circonstance, revêtu ses atours des plus grandes fêtes. Le choeur de chant, préparé de longue main, a rendu avec talent la messe grégorienne dite "fons bonitatis". En outre les faux-bourdons, le cantique si bien approprié de l'offertoire, le suscipe de St-Ignace, ont transporté nos âmes plus haut et plus près du maître divin, l'Auteur de toute harmonie, nous faisant oublier pour quelques instants, les dures et pénibles dissonances de cette pauvre terre.

A l'issue du saint Sacrifice, monsieur Albert Cailler a exprimé dans une adresse très délicate, les sentiments de tous les paroissiens, à l'endroit de leur dévoué pasteur. Le R. P. Robveille, touché de ces témoignages de vénération et de reconnaissance, a trouvé le mot du coeur pour remercier ses ouailles de leur respectueuse sympathie. Il leur a dit son bonheur d'être leur Curé, puis, leur a rappelé les grandes obligations endossés par le ministre de l'autel, au jour de son ordination. L'une d'entre elles consiste à enseigner, à éclairer les âmes. Ici, l'orateur a su adroitement faire dévier le flot de gratitude à lui adressé, vers les bonnes religieuses de la Providence, dont la présence dans la paroisse aide puissamment le prêtre dans sa charge d'instruire et d'éclairer les âmes. Cette improvisation délicate et pleine d'à-propos fut suivie du salut solennel du Très Saint Sacrement, durant lequel la famille paroissiale remerciait Dieu des grâces de choix accordées à son Chef et Père, depuis 25 ans, suppliant sa divine Bonté de lui octroyer de plus en plus l'avenir. La seconde partie du programme de la fête se déroula dans la soirée sous forme d'un charmant concert où les acteurs de tout âge se surpassèrent dans l'art d'intéresser et d'amuser le nombreux auditoire. Il faut admettre qu'il y a du talent parmi nous; si nous en avions douté jusqu'à ce jour, quelques couplets du terroir modulés dans le cours de la séance nous ont affirmé que St-Front était en pays de grand avenir. Une cantate à l'adresse du vénéré jubilaire, chantée avec beaucoup de coeur et d'entrain, s'est terminée par l'offrande d'une bourse, don des paroissiens, au héros de la fête.

Cette solennele célébration a fait du bien au coeur et à l'âme de tous les St-Frontains; d'autant plus que notre bon curé paraissait vraiment heureux au milieu de ses enfants, accourus en si grand nombre pour lui prouver leur respectueux attachement et augmenter si possible les grandes et douces joies de cette inoubliables journée.

Ad multos annos!

Un paroissien

:::

St-Isidore-de-Bellevue

Dimanche, le 14 avril, la mort venait enlever à l'affection des siens, M. Napoléon Bachand, âgé de 58 ans. Malade depuis longtemps, il acceptait ses longues souffrances avec patience et résignation et il se prépara à mourir en bon chrétien. Tendre père, bon époux, ami dévoué, sa mort laisse un grand vide dans sa famille et parmi ses nombreux amis. Son service fut chanté mercredi, le 7; malgré le mauvais état des chemins, presque tous les paroissiens se firent un devoir de se rendre à l'église pour assister à ces funérailles. M. Jean Gaudet conduisait le cercueil; les porteurs étaient MM. Hildedge, Rosario, Armand, Adrien, Eemery Gaudet et Hermas Théoret.

Le défunt laisse dans le deuil son épouse et deux filles, Germaine, Mme Jean Gaudet, et Mlle Fleurette et un grand nombre d'autre parents.

A la famille éprouvée, nous offrons nos plus sincères condoléances.

BAPTEMES

Marie, Rosanna, enfant de M. et Mme Moïse Topping. Parrain et marraine, M. et Mme Jean Topping.

Marie, Dolorès, Hosanna, enfant de M. et Mme Hervé Grenier.. Parrain et marraine, M. et Mme Thélesphore Gauthier.

Joseph, Gustave, Lionel, enfant de M. et Mme Joseph A. Gaudet. Parrain et marraine, Hermas Gaudet et Mlle Julienne Gaudet.

Marie, Isabelle, Lorraine, Eugénie enfant de M. et Mme Médéric Gareau. Parrain et marraine, M, et Mme Camille Gareau.

Marie, Rose, Hélène, Vivianne, enfant de M. et Mme Alfred Gaudet. Parraine, M. Arthur Gareau; marraine, Mlle Marguerite Gareau.

Marie, Simone, Gilberte, enfant de M. et Mme Savidan. Parrain et marraine, André et Yolande Savidan.

Joseph, Pierre, Alcide, enfant de M. et Mme Hector Gaudet. Parrain et marraine, M. et Mme Paul Chamberland.

:::

St-Victor

Le Comité paroissial de l'A.C.F.C. pour l'année 1937 se compose des personnes suivantes:

Aumônier: M. le curé Honoré Marquis,

Président: M. Siméon Ducharme,

Vice-président: M. Henri Bissonnette,

Secrétaire-trésorier: M. W. O'Reilly,

Conseillers: Mme Eugène Lalonde, Mlle Cécile Boutin, M. Roland Ducharme.

Représentant de l'école du village: M. Alfred Lalonde,

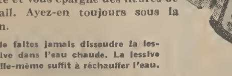
Représentant de l'école Maisonneuve: M. Lorenzo Beaubien,

Représentant de l'école Little-Valley: M. Lionel Bélisle,

Le Comité propose le nom de M. Jean Deshayes de Scout-Lake, comme candidat au poste de chef de région.

:::





DIVERS

Un coup d'oeil sur la session

Le discours du trône lu par Lord Tweedsmuir en a donné un aperçu

Le discours du trône, lu à la prorogation par le gouverneur général, résume le travail accompli à la session fédérale. En voici le texte: —

"Honorables Membres du Sénat,

"Membres de la Chambre des Communes,

"Je tiens à vous exprimer ma satisfaction pour le soin et la diligence que vous avez apportés aux délibérations de la session parlementaire qui s'achève. L'attention scrupuleuse et constante qui a marqué vos travaux législatifs se manifeste par le nombre et l'importance des mesures édictées

"L'amélioration générale et sensible des conditions économiques dénote un progrès continu vers le relèvemet national. Le chiffre des exportations n'a jamais été aussi élevé depuis 1929. A mesure que la situation du marché du travail s'améliore, il se produit une diminution notable du nombre des assistés.

"Convaincus que la reprise économique dépend de l'expansion du commerce, mes Ministres ont poursuivi leurs efforts pour négocier des accords avec les pays désireux de commercer avec le Canada sur une base de réciprocité.

L'accord avec Londres

"Vous avez approuvé l'accord commercial entre le Canada et le Royaume-Uni. Il a été donné suite aux modifications du Tarif douanier prévues par cet accord. En assurant un plus libre échange de denrées par l'abaissement des barrières douanières, le nouvel accord apportera, croit-on, des bénéfices importants aux producteurs et aux consommateurs. Il contribuera, en outre, à affermir les bons rapports entre le Royaume-Uni et le Dominion.

"Vous avez ratifié un accord commercial avec l'Uruguay ainsi qu'un accord commercial provisoire avec l'Allemagne. Les négociations entamées avec le gouvernement du Commonwealth d'Australie pour la revision de l'accord actuel avec ce dernier pays sont en bonne voie.

"Vous avez adopté des dispositions spéciales pour favoriser la vente des produits agricoles.

"Vous avez pris les mesures nécessaires pour donner effet aux Conventions conclues entre le Canada et les Etats-Unis en vue de la conservation de la pêche du saumon sockeye et du flétan du Pacifique.

Placements et sécheresse

"En vue d'activer la construction et le placement d'un plus grand nombre d'ouvriers dans l'industrie du bâtiment, il a été adopté une loi pour faciliter l'avance de fonds nécessaire à la réfection des maisons rurales et urbaines. On a également pourvu à l'extension du rétablissement agricole dans les zones de sécheresse de l'Ouest canadien et à l'octroi de secours à l'industrie de la pêche. De concert avec les provinces, le Dominion a pris de nouvelles mesures pour atténuer le chômage et la crise agricole.

"Il a été établi des dispositions législatives dans le dessein d'accorder des pensions aux aveugles qui ont atteint l'âge de quarante ans.

"Vous avez édicté des lois pour l'établissement d'un service aérien transcanadien et pour la revision de l'armature financière des Chemins de fer nationaux du Canada.

Mesures de défense

"Des mesures plus efficaces pour la défense du Canada ont été adoptées.

"Vous avez édicté des lois empêchant l'enrôlement res ressortisants de ce pays pour les guerres à l'étranger et prévoyant le contrôle des exportations de munitions et de matériel de guerre. L'ardent désir qu'éprouve le peuple canadien de prévenir le recours à la force armée, et de favoriser la paix, a trouvé une autre expression dans des mesures administratives visant au contrôle des profits réalisé dans la fabrication de matériel et d'approvisionnement de défense.

"Mes Ministres estiment que l'évolution économique et sociale depuis la Confédération nécessite un remaniement de l'organisation gouvernementale du Canada. Comme premier pas nécessaire dans cette voie, il a été décidé d'instituer une commission royale d'enquête pour examiner la répartition des responsabilités et pouvoirs financiers entre le Dominion et les provinces.

"Le couronnement de Leurs Majestés le roi Georges VI et la reine Elizabethh, qui aura lieu le 12 mai, est un événement d'une portée exceptionnelle pour les nations de la Communauté britannique. On est à faire les derniers préparatifs pour que le Canada soit convenablement représenté aux cérémonies.

La Conférence impériale

"En outre, le Canada sera dûment représenté à la Conférence impériale qui s'ouvrira à Londres aussitôt après le Couronnement.

"Membres de la Chambre des Communes,

"Je vous remercie d'avoir pourvu aux besoins de l'Administration.

Honorables membres du Sénat,

"Membres de la Chambre des Communes,

"Au moment de vous quitter, je prie la Divine Providence de bénir vos travaux".

:::

La place est prise

EDMONTON.— Lorsque les grévistes de la compagnie Burns and Co., qui refusaient de travailler depuis plus de deux semaines, voulurent reprendre leur poste on leur répondit que d'autres ouvriers avaient été embauchés.



Soumissions pour Charbon

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Soussigné et portant en suscription les mots "Soumission pour charbon pour les provinces de l'Ouest," seront reçues jusqu'à midi (heure avancée, le vendredi 14 mai 1937. pour la fourniture de charbon pour édifices ainsi que pour les fermes et stations expérimentales du Dominion dans les provinces de Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie britannique.

On peut se procurer les formules de soumission et les devis avec les conditions qui y sont jointes, en s'adressant à l'Acheteur du ministère des Travaux publics, Ottawa, à l'Architecte régional résident de Winnipeg, Manitoba, à l'Architecte régional résident Régina, Sask., à l'Architecte régional résident de Calgary, Alta., ainsi qu' l'Architecte régional résident de Victoria, C.-B.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère, conformément aux specifications départementales et aux conditions qui y sont jointes.

Si les fournisseurs soumissionnent pour un ou plusieurs endroits ou pour un ou plusieurs édifices, et si le total de leur soumission excède le total de $5,000.00, ils seront tenus de joindre à leur soumission un chèque visé par une banque à charte canadienne, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux publics et égal à 10 pour 100 du bons au porteur du Dominion du montant de la soumission, ou du Canada ou de la Compagnie du chemin de fer Canadien-National et de ses compagnies constituantes, garantis sans condition par le Dominion du Canada quant au principal et à l'intérêt, ou bien les bons susdits et, s'il y a lieu, un chèque visé pour compléter le montant.

Le ministère se réserve aussi le droit d'exiger de tout adjudicataire un dépôt de garantis sous forme d'un chèque visé ou de bons, comme susdit, pour un montant égal à 10 pour 100 du montant de sa soumission, afin de garantir le parfait accomplissement du contrat.

Par ordre,
J. M. Somerville,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 16 avril 1937

$1,000,000 pour la jeunesse oisive

OTTAWA.— Le ministre du Travail, M. Norman Rogers, a annoncé au cours de la discussion sur ses crédits, qu'une somme de $1,000,000 serait consacrée à améliorer le sort de la jeunesse oisive. Le gouvernement fédéral s'entendra avec les provinces pour mener le projet à bien.

:::

LA SECHERESSE

OTTAWA.— Le gouvernement fédéral va recourir à la photographie aérienne pour se renseigner avec soin sur les terrains affectés par la sécheresse, sur la nature du sol, etc. Les levers photographiques commenceront incessamment. Le service fédéral de l'aviation accomplira le travail.

:::

La session ajournée

EDMONTON. — La session de l'Assemblée législative albertaine s'est ajournée au 7 juin prochain. Entretemps, une commission de cinq députés va dresser un plan d'application de la doctrine du Crédit social en Alberta.

La commission dispose de pouvoirs étendus. Elle peut aller chercher en quelque pays que ce soit tous les experts qu'il lui faut. On croit qu'elle exigera que le major Douglas, père de cette doctrine, vienne à Edmonton.

La commission cherchera les moyens d'accroître le pouvoir d'achat des citoyens de l'Alberta et de leur verser un dividende mensuel, au moyen de maisons de crédit établies à cette fin.

:::

Le Canada livrera ses propres combats

TORONTO. — Le "Globe & Mail" publie une dépêche datée de Brampton, qui attribue au ministre de la Défense nationale, M. Ian MacKenzie, la déclaration suivante:

"Le Canada livrera à l'avenir ses propres combats selon la tradition britannique au lieu de compter pour sa protection sur la doctrine Monroe. Le Canada se propose de mettre sa confiance en sa propre force et en celle de l'Empire."

M. Ian MacKenzie, qui parlait à l'arsenal de Brampton, à l'occasion d'une fête du régiment Lorne Scots, aurait ajouté qu'à l'avenir le Canada aura une armée de terre et de mer plus nombreuse et plus efficace et que la mécanisation de notre armée sera un fait accompli d'ici trois ans.





NOUVELLES

Une épidémie de rougeole au Lac la Ronge

Plus de cent personnes furent atteintes de la rougeole, la semaine dernière au Lac la Ronge. Le Dr LeBlond, de Rosthern et la garde-malade Healy de Qu'Appelle ont fait le voyage en avion vers le nord pour aider à combattre l'épidémie.

Nouvel horaire des trains

Les changements dans l'horaire du service des trains tels qu'annoncés par le Canadien National, et qui seront en vigueur le 25 avril, affectent Prince-Albert de la façon suivante:

Le train passager local, qui quitten Prince-Albert tous les jours excepté le dimanche, à 10.05 a.m., arrivera à Saskatoon à 12:55 au lieu de 1:00 h. p.m.

Un petit changement est effectué dans le service Prince-Albert-Hudson Bay Junction. Le train No. 16 quittera Prince-Albert les lundis, mercredis et vendredis à 3:35 au lieu de 3:45 p.m. comme à présent.

Il y aura aussi un changement semblable dans l'heure du départ du train No. 76 qui fait le service entre Prince-Albert et Arborfield. Il quittera Prince-Albert les mardis et jeudis à 3:35 p.m. au lieu de 3:45 comme à présent.

Le train de Nord-Battleford, qui arrive à Prince-Albert les mardis et jeudis à 2:55 arrivera à 3:05 h. p.m.

Le service entre Prince-Albert, et Big River sera accéléré. Il quittera Big River les lundis, mercredis et vendredis à 7:15 a.m. et arrivera à Prince-Albert à 11:45 h. a.m. et quittera Prince-Albert à 12:45 p.m, les mardis, jeudis et samedis pour arriver à Big River à 5:30 p.m.

Le service entre Prince-Albert et Turtleford via Medstead sera accéléré. Il quittera Prince-Albert les mardis et jeudis à 7:30 h. a.m. et arrivera à Turtleford à 6:00 h. p.m. et quittera Turtleford à 6:30 a.m. pour atteindre Prince-Albert les mercredis et samedis à 3:45 h. p.m.

:::

Des sans-travail

REGINA.— La semaine dernière, des sans-travail venus de Winnipeg et des villes de la Côte du Pacifique, sont entrés dans les bureaux local d'embauchement où ils ont manifesté bannières déployées. La police a du intervenir. Le gouvernement les a sommés de retourner d'où ils venaient. D'après les rapports des officiers du gouvernement, ces hommes viennent de Montréal, Winnipeg, Calgary, Port Arthur, Brandon et Vancouver. Ils se sont réunis à Régina, tout comme si c'était arrangé au préalable. Les sans-travail ont déclaré que 1,4000 autres sont maintenant à Winnipeg et ils attendent que l'avant-garde soit bien installée au crochet de l'assistance publique pour y venir.

:::

Chronique sportive

COUPE STANLEY

Le Red Wing de Détroit, après avoir enduré un grand nombre de blessures, gagne la Coupe Stanley pour la deuxième fois de suite en battant le Ranger de New-York 3-0 dans la cinquième partie de la série finale devant 14,102 spectateurs.

Deux points faits par le gros Marty Barry, gagnant de la Coupe Lady Byng, et un autre par John Sorrell furent le résultat d'une partie rapide et rude en défense de la Coupe accordant à la première équipe américaine la Coupe Stanley et le championnat de la Ligue de Hockey National deux ans de suite.

COUPE ALLAN

Faisant trois points dans la dernière période et laissant leurs adversaires à zéro, le Tiger de Sudbury rapporte au Nord Ontario son premier championnat senior de hockey depuis 1924 en battant le Beaver de Nord-Battleford 5-2 dans la partie décisive de la série finale à Calgary.

Après avoir conservé l'égalité dans la première et la seconde période, le Tiger se montra supérieur dans les derniers 20 minutes de la partie.

Sudbury avait gagné les deux premières parties par 4-1 et 6-3. Dans la perspective d'une défaite Nord-Battleford fit en effort inoui pour égaliser la série en acceptant deux victoires de suite par 7-5 et 3-2.

:::

COUPE MEMORIAL

Le Monarch de Winnipeg, nouveaux monarques du hockey du Nord du Dominion, cherche aujourd'hui un autre champ de conquête. Après avoir ramené la Coupe Memorial dans l'Ouest samedi dernier, ils sont prêts à mesurer leurs forces contre le meilleur hockey senior mondial.

Après avoir donné la première partie au Redmen de Copper Cliff par un score de 4-3, ils prennent les trois autres 6-5, 2-1 et 7-0.

:::

Série Round-Robin

Voici le programme de la Série Round-Robin pour le championnat de Hockey Amateur Mondial qui se déroule à Toronto.

Le 17 avril, le Lions de Wembley, champion de la Ligue Nationale d'Angleterre, prend la première partie par un score de 6-3, contre Hershey B'Ars, champion amateur des Etats-Unis.

Le 19 avril, les mêmes champions anglais battent le Monarch de Winnipeg renforci de quatre ou cinq joueurs juniors de Toronto par 4-2.

Le 20 avril, le Tiger de Sudbury bat aisément Hershey B'Ars.

Le 21 avril, le Monarch de Winnipeg rencontrera Hershey B'Ars.

Le 22 avril, le Tiger de Sudbury mesurera ses forces avec le Monarch de Winnipeg.

Le 24 avril, le Tiger de Sudbury jouera la dernière partie de la série avec le Lions de Wembley.

Les deux équipes qui obtiendront le plus grand nombre de points dans cette série s'élimineront dans une série de trois parties.

Les parties finales se joueront les 26 et 27 avril; la troisième, si elle est nécessaire, sera annoncée la semaine prochaine.

Sur les Grands Lacs

TORONTO.— A midi le 15, les sirènes des navires ont annoncé l'ouverture de la saison de la navigation sur les Grands-Lacs. Officiellement, la navigation était close sur les Grands-Lacs depuis le 30 novembre dernier.

:::

L'Encyclique...

(Suite de la page 5)

jourd'hui; il sera misérablement emporté par le nouveau déluge qui menace le monde, et, tout en perdant lui-même, il fera du nom chrétien un objet de dérision.

Détachement des biens de la terre

44. — Ici, Vénérables Frères, Nous voulons rappeler avec une particulière insistance deux préceptes de Notre-Seigneur, qui s'appliquent tout spécialement aux conditions présentes du genre humain: le détachement des biens de la terre et la loi de charité. "Bienheureux les pauvres en esprit", telles furent les premières paroles tombées des lèvres du Divin Maître, dans le sermon sur la montagne (25). Cette leçon est plus nécessaire que jamais, à notre époque de matérialisme avide des biens et des jouissances terrestres. Tous les chrétiens, riches ou pauvres, doivent tenir toujours leurs regards fixés vers le ciel, et ne jamais oublier que "nous n'avons pas ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir" (26). Les riches ne doivent pas mettre leur bonheur dans les biens de la terre ni consacrer le meilleur de leur efforts à la conquête de ces biens; mais qu'ils se considèrent comme de simples admisitrateurs tenus de rendre des comptes au Maître suprême, qu'ils se servent de leurs richesses comme de moyens précieux que Dieu leur accorde pour faire du bien; qu'ils ne manquent pas de distribuer leur superflu aux pauvres, selon le précepte évangélique (27). Sinon, ils verront se réaliser pour eux-mêmes et leurs richesses le jugement sévère de l'Apôtre saint Jacques: "A vous maintenant, riches! Pleurez, éclatez en sanglots à la vue des misères qui vont fondre sur vous. Vos richesses sont pourries et vos vêtements sont mangés de vers. Votre or et votre argent se sont rouillés, et leur rouille rendra témoignages contre vous, et comme un feu dévorera vos chairs. Vous avez amassé des trésors de colère dans les derniers jours." (28)

45. — Quant aux pauvres, tout en cherchant selon les lois de charité et de justice à se pourvoir du nécessaire et même à améliorer leur sort, ils doivent toujours rester, eux aussi, "des pauvres en esprit" (29) plaçant dans leur estime les biens spirituels au-dessus des biens et des jouissances terrestres. Qu'ils se souviennent qu'on ne réussira jamais à faire disparaître de ce monde les misères, les douleurs et les tribulations, qu'à cette loi personne n'échappe, pas même ceux qui en apparence semblent très heureux. Il faut donc à tous la patience, cette patience chrétienne qui réconforte le coeur par les promesses divines d'un bonheur éternel. "Prenez donc patience, mes frères — dirons-Nous encore avec saint Jacques, — jusqu'à l'avènement du Seigneur. Voyez: le laboureur, dans l'espérance du précieux fruit de la terre, attend patiemment jusqu'à ce qu'il reçoive la pluie de l'automne et celle du printemps. Vous aussi, soyez patients, et affermissez vos coeurs, car l'avènement du Seigneur est proche." (30) C'est ainsi que s'accomplira la consolante promesse de Notre-Seigneur: "Bienheureux les pauvres!" Ce n'est pas une vaine consolation ni une promesse trompeuse comme celle des communistes, mais ce sont des paroles de vie et de vérité profonde, qui se réalisent pleinement ici-bas et ensuite dans l'éternité. Dans ces paroles et dans l'espérance du royaume céleste qui déjà leur appartient, "car le royaume de Dieu est à vous" (31), a proclamé Notre-Seigneur, combien de pauvres trouvent un bonheur que des riches cherchent en vains dans leur fortune, toujours inquiets et tourmentés par le désir insatiable de posséder davantage.

La charité chrétienne

46. — Mais il y a un remède encore plus efficace, qui doit atteindre plus directement le mal actuel, c'est le précepte de la charité. Nous voulons parler de cette charité chrétienne "patiente et bonne" (32), qui sait éviter les airs de protection humiliante et toute ostentation; charité qui, depuis les débuts du Christianisme, a gagné au Christ les plus pauvres d'entre les pauvres, les esclaves. Nous remercions tous ceux qui se sont dévoués et se consacrent encore aux oeuvres de miséricorde corporelle et spirituelle, depuis les Conférences de Saint Vincent de Paul jusqu'aux grandes organisations de service social récemment établies. A mesure que les ouvriers et les pauvres ressentiront les bienfaits de cet esprit d'amour, animé par la vertu du Christ, ils se dépouilleront de ce préjugé que le Christianisme a perdu de son efficacité et que l'Eglise est du côté de ceux qui exploitent le travail.

47. — Mais quand Nous voyons cette foule d'indigents accablés par la misère et pour des causes dont ils ne sont pas responsables, et à côté d'eux, tant de riches qui se divertissent sans penser aux autres, qui gaspillent des sommes considérables pour des choses futiles, Nous ne pouvons Nous empêcher de constater avec douleur que non seulement la justice n'est pas suffisamment observée, mais que le commandement de la charité reste encore incompris et n'est pas vécu dans le pratique quotidienne. Aussi, Vénérables Frères, Nous désirons que par la parole et la plume on s'attache à faire mieux connaître ce précepte divin, signe précieux et marque distinctive des vrais disciples du Christ. En nous apprenant à voir Jésus lui-même dans ceux qui souffrent la charité nous fait un devoir d'aimer nos frères comme le Divin Sauveur nous a aimés, jusqu'au renoncement, et, s'il le faut, jusqu'au sacrifice de la vie. Que l'on médite souvent les paroles consolantes mais en même temps terribles que le Juge Suprême prononcera dans la sentence du Jugement dernier: "Venez, les bénis de mon Père: — car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire. — En vérité je vous le dis, toutes les fois que vous l'avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait" (33). Et d'autre part: "Retirez-vous de moi, maudits allez au feu éternel: — car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. — En vérité, je vous le dis, chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait." (34)

48. — Ainsi donc, pour mériter la vie éternelle, pour être en mesure de secourir efficacement les pauvres, il faut revenir à une vie plus modeste, renoncer aux plaisirs, souvent coupables, que le monde actuel offre si abondamment, en un mot, s'oublier soi-même par amour du prochain. Le "commandement nouveau" (comme l'appelle Notre-Seigneur) (35), la charité chrétienne contient une puissance divine de régénération; si on l'observe fidèlement, elle fera naître dans les âmes une paix intérieure que le monde ne connait pas; elle apportera un remède efficace aux maux qui tourmentent l'humanité.

Devoirs de stricte justice

49. —Mais pour être authentiquement vraie, la charité doit toujours tenir compte de la justice. L'Apôtre nous enseigne que "celui qui aime son prochain a accompli la loi"; et il en donne la raison: "ces commandements: Tu ne commettras point d'adultère: tu ne tueras point; tu ne déroberas point, et ceux qu'on pourrait citer encore, se résument dans cette paroles: Tu aimeras ton prochain comme toi-même." (36) Puisque, selon l'Apôtre, tous les devoirs se ramènent au seul précepte de la charité, cette vertu commande aussi les obligations de stricte justice, comme le devoir de ne pas tuer et de pas commettre de vol; une prétendue charité qui prive l'ouvrier du salaire auquel il a un droit strict, n'a rien de la vraie charité, ce n'est qu'un titre faux, un simulacre de charité. L'ouvrier ne doit pas recevoir à titre d'aumône ce qui lui revient en justice; il n'est pas permis de se dérober aux graves obligations imposées par la justice en accordant quelques dons à titre de miséricorde. La charité et la justice imposent des devoirs, souvent par rapport au même objet, mais sous un aspect différent: lorsqu'il s'agit des obligations d'autrui envers eux, les ouvriers ont le droit de se montrer particulièrement sensibles par conscience de leur propre dignité.

50. — Aussi Nous Nous adressons tout particulièrement à vous, patrons et industriels chrétiens, dont la tâche est souvent si difficile parce que vous portez le lourd héritage des fautes d'un régime économique injuste, qui a exercé ses ravages durant plusieurs générations; songez à vos responsabilités. Il est malheureusement trop vrai que les pratiques admises en certains milieux catholiques ont contribué à ébranler la confiance des travailleurs dans la religion de Jésus-Christ. On ne voulait pas comprendre que la charité chrétienne exige la reconnaissance de certains droits qui appartiennent à l'ouvrier et que l'Eglise lui a explicitement reconnus. Que faut-il penser des manoeuvres de quelques patrons catholiques qui, en certains endroits, ont réussi à empêcher la lecture de Notre Encyclique "Quadragesimo anno", dans leurs églises patronales? Que dire de ces industriels catholiques qui n'ont cessé jusqu'à présent de se montrer hostiles à un mouvement ouvrier que Nous avons Nous-même recommandé? N'est-il pas déplorable qu'on ait parfois abusé du droit de propriété, reconnu par l'Eglise, pour frustrer l'ouvrier du juste salaire et des droits sociaux qui lui reviennent?

Justice sociale

51. — En effet, outre la justice commutative, il y a aussi la justice sociale, qui impose des devoirs auxquels patrons et ouvriers n'ont pas le droit de se soustraire. C'est précisément la fonction de la justice sociale d'imposer aux membres de la communauté tout ce qui est nécessaire au bien commun. Mais de même que dans l'organisme vivant on pourvoit aux besoins du corps entier en donnant à chacune des parties et à chacun des membres ce qu'il leur faut pour remplir leurs fonctions, ainsi dans l'organisme social, pour assurer le bien commun de toute la collectivité, il faut accorder à chacune des parties et à chacun des membres c'est-à-dire à des hommes qui ont la dignité de personnes, ce qui leur est nécessaire pour l'accomplissement de leurs fonctions sociales La réalisation de la justice sociale produira une activité intense de toute la vie économique, dans la paix et dans l'ordre, manifestant ainsi la santé du corps social, tout comme la santé du corps humain se reconnait à l'harmonieuse et bienfaisante synergie des activités organiques.

52. — Mais la justice sociale demande que les ouvriers puissent assurer leur propre subsistance et celle de leur famille par un salaire proportionné; qu'on les mette en mesure d'acquérir un modeste avoir, afin de prévenir ainsi un paupérisme général qui est une véritable calamité; qu'on leur vienne en aide par un système d'assurances publiques ou privées qui les protègent au temps de la vieillesse, de la maladie ou du chômage. En résumé, Nous réitérons la déclaration que Nous avons faite dans l'Encyclique "Quadragesimo anno": "L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin, alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Ces biens doivent êtres assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu, mais en facilité au contraire singulièrement l'exercice" (37).

53. — Comme il arrive de plus en plus dans le salariat, la justice ne peut être observée par chacun que si tous s'accordent à pratiquer ensemble moyennant des institutions qui relient les uns aux autres les employeurs afin d'éviter une concurrence incompatible avec la justice due aux travailleurs; alors, le devoir des entrepreneurs et des patrons est de promouvoir, de soutenir ces institutions nécessaires qui deviennent le moyen normal par lequel la justice peut être satisfaite. Mais que les travailleurs se souviennent aussi de leurs devoirs de charité et de justice à l'égard des employeurs; qu'ils en soient bien persuadés, c'est en respectant ces obligations qu'ils pourront mieux sauvegarder leurs propres intérêts.

54. — Et si l'on considère l'ensemble de la vie économique, — Nous l'avons dit déjà dans Notre Encyclique "Quadragesimo anno"— ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles, fondées sur des bases solidement chrétiennes, reliées entre elles et formant sous des formes diverses, adaptées aux régions et aux circonstances ce qu'on appelait la Corporation, ce n'est que par ces institutions que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entr'aide mutuelle de la justice et de la charité.

(*) Nous reproduisons le texte français de l'encyclique "Divini Redemptoris", y compris les sous-titres et les numéros d'ordre qui appartiennent tous au texte officiel.

(10) Lettre Encycl. "Divini illius Magistri", 31 déc. 1929 (A. A. S., vol. XXII 1930, pp. 49-86).

(11) Lettre Encycll. "Casti connubii", 31 déc. 1930 (A. A. S., vol. XXII, 1930, pp. 539-592).

(13) Lettre Encycl. "Rerum novarum", 15 mai 1891 (Acta Leonis XIII, vol. IV, pp. 177-209).

(14) Lettre Encycl. "Quadrage-
vol. XIII, 1931. pp. 177-228).
simo anno", 15 mai 1931 (A. A. S.,

(15) Lettre Encycl. "Diuturnum illud" 20 juin 1881 (Acte Leonis XIII, vol. I, pp. 210-222).

(16) Lettre Encycl. "Immortale Dei", 1er nov. 1885 (Acta Leonis XIII, vol. II, pp. 146-168).

(17) S. Luc, II, 14.
(18) S. Matthieu, VI, 33.
(19) Cf. S. Matthieu, XIII, 55; S. Marc, VI, 3.
(20) M. T. Cic., "De officiis", I, I, ch. XLII.
(21) S. Jacques, I, 22.
(22) S. Jacques, I, IV.
(23) A. A. S., vol., XXVIII (1936), pp. 421-424.
(24) S. Jean, IV. 23.
(25) SS. Matthieu, V, 3.
(26) "Ep. aux Hébreux", XIII, 14.
(27) Cf. S. Luc, XI, 41.
(28) S. Jacques, V. 1-3.
(29) S. Matthieu, V, 3.
(30) S. Jacques, V. 7, 8.
(31) S. Luc, VI, 20.
(32) I Cor., XIII, 4.
(33) S. Matthieu, XXV, 34-40.
(34) S. Matthieu, XXV, 41-45.
(35) S. Jean, XIII, 34.
(36) "Ep. aux Romains", XIII, 8, 9.

(A suivre)



